

RAPPORT

ETUDE DE CAS – *SUCCESS STORIES*
MARS 2022 | SNV



Six (6) études de cas tirées de la mise en œuvre des 13 projets financés par le Fonds Acteurs Non Etatiques du Programme OmiDelta



Royaume des Pays-Bas

À propos de SNV

Fondée aux Pays-Bas en 1965 SNV, Organisation Néerlandaise de Développement, est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) internationale de développement qui se dédie à une société dans laquelle toutes les personnes, sans distinction de race, de classe ou de sexe, jouissent de la liberté de poursuivre leur propre développement durable. A travers la mise en œuvre de projets, de services de conseil, d'un réseau de connaissances et l'appui au plaidoyer, les experts de SNV renforcent la capacité des communautés locales, des entreprises et des organisations locales, afin qu'elles deviennent autonomes, plus performantes et contribuent à la bonne gouvernance et à la réduction de l'extrême pauvreté. SNV intervient à travers trois principaux secteurs (Agriculture, Energie, Eau, Hygiène et Assainissement) et affiche une présence locale à long terme dans plus de 25 pays en Asie, en Afrique et en Amérique Latine. Composée d'experts, nationaux et internationaux, d'hommes et de femmes, de jeunes et de seniors, notre équipe constitue le socle de la SNV.

SNV s'est établie au Bénin depuis 1970 et intervient dans la plupart des départements du pays. Avec ses deux bureaux, à Cotonou et à Parakou, elle fournit des services de renforcement des capacités aux institutions et organisations locales en mettant à leur disposition les outils, les connaissances et les relations nécessaires pour prendre et mettre en œuvre des décisions.

À propos du Fonds ANE du Programme OmiDelta

Dans le cadre du programme OmiDelta financé par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas (APB) au Bénin, le Fonds Acteurs Non Etatiques (ANE) dont la gestion est confiée à la SNV, vise à financer les ONG/OSC et le secteur privé pour la mise en œuvre de projets d'Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement (AEPHA), et de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Le Fonds ANE a financé 11 projets - 07 AEPHA, 03 GIRE et 01 Gouvernance - qui doivent permettre d'atteindre les objectifs suivants au 31/12/2021 :

1. Au moins 140.000 personnes ont accès aux services d'eau durables de qualité
2. Au moins 340.000 personnes ont accès aux services d'hygiène et d'assainissement améliorés
3. Au moins 300.000 personnes bénéficient d'une meilleure gestion des bassins versants et de la sécurité des deltas.

Avec l'apparition de la pandémie de la Covid, 2 projets de riposte à la propagation de la maladie ont été financés portant ainsi le nombre total de projets subventionnés à 13.

Chaque projet intègre également les thèmes transversaux tels que le genre, la gouvernance, l'innovation, le changement climatique, l'emploi des femmes et des jeunes.

Rédaction

Ce rapport a été rédigé par le Consultant Moussiliou Alidou sur la base d'entretiens avec SNV et ses partenaires et de recherche documentaire menée aux fins d'obtenir des informations et données sur les expériences et les leçons tirées de la mise en œuvre de OmiDelta Fonds ANE afin d'éclairer des projets ou initiatives similaires à l'avenir.

Avis de non-responsabilité

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions de SNV, Organisation Néerlandaise de Développement, des partenaires du Fonds ANE et de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Bénin.

Photos de couverture

Passerelle munie de dispositifs de régulation du flux hydrique réalisée par le projet PSL Eau de VNG International à Gbodjè, Commune de Sô-Ava (SNV / Margot Piquet)

Puisage d'eau à une borne fontaine du Poste d'Eau Autonome solaire réalisé par le projet de Helvetas à Bahounkpo, Commune de N'Dali (SNV / Margot Piquet)

Pour plus d'informations

Ousmane Ibrahim

Coordonnateur Fonds ANE/Programme OmiDelta

benin@snv.org

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Liste des abréviations et acronymes | 5 |
| Définitions opérationnelles | 7 |
| Introduction au programme | 9 |
| Objectifs de l'étude et rôle de la SNV | 10 |
| Résumé | 12 |
| Méthodologie et approche de l'étude | 16 |
| Etude de cas 1 : Amélioration de la redevabilité des autorités communales et nationales à travers les plans d'intégrité | 18 |
| 1. Contexte et justification de l'intervention | 18 |
| 2. Description de l'approche et du rôle des parties prenantes | 20 |
| 3. Prise en compte du genre, jeunesse et groupes vulnérables & changements climatiques | 23 |
| 4. Processus et mécanismes pour assurer la durabilité | 24 |
| 5. Facteurs favorables et contraintes liées à la mise en œuvre de cette expérience | 25 |
| 6. Changements induits à travers la mise en œuvre de cette expérience | 26 |
| 7. Leçons apprises de la mise en œuvre de cette expérience | 27 |
| 8. Défis et conditions de répliquabilité | 27 |
| 9. Recommandations spécifiques à cette expérience | 29 |
| Etude de cas 2 : Des couches défavorisées (personnes handicapées, âgées, etc.) ont accès à l'hygiène et assainissement de base grâce à l'entraide et la solidarité communautaire | 30 |
| 1. Contexte et justification de l'intervention | 30 |
| 2. Description de l'approche et rôles des parties prenantes | 30 |
| 3. Prise en compte du genre, jeunesse et groupes vulnérables & changement climatique | 35 |
| 4. Processus et mécanismes pour assurer la durabilité | 35 |
| 5. Facteurs favorables et contraintes liées à la mise en œuvre de l'expérience | 37 |
| 6. Changements induits à travers la mise en œuvre de l'expérience | 37 |
| 7. Leçons tirées de l'expérience | 39 |
| 8. Défis et conditions de répliquabilité | 40 |
| 9. Recommandations spécifiques à cette expérience | 41 |
| Etude de cas 3 : Accompagnement des communautés riveraines des cours d'eau pour leur résilience aux changements climatiques et l'utilisation durable des ressources en eau | 42 |
| 1. Contexte et justification de l'intervention | 42 |
| 2. Description de l'approche et rôles des parties prenantes | 43 |
| 3. Prise en compte du genre, jeunesse et groupes vulnérables & changements climatiques | 47 |

| | |
|--|-----------|
| 4. Processus et mécanismes pour assurer la durabilité | 47 |
| 5. Changements induits à travers la mise en œuvre de cette expérience | 49 |
| 6. Leçons tirées de l'expérience | 50 |
| 7. Défis et conditions de répliquabilité | 50 |
| 8. Recommandations spécifiques à cette intervention | 51 |
| Etude de cas 4 : Des solutions innovantes pour un accès durable des populations à l'eau potable : installation des compteurs volumétriques sur les FPM | 53 |
| 1. Contexte et justification de l'intervention | 53 |
| 2. Description de l'approche et rôles des parties prenantes | 53 |
| 3. Prise en compte du genre, jeunesse et groupes vulnérables & changements climatiques | 57 |
| 4. Facteurs favorables et contraintes liés à l'intervention | 57 |
| 5. Changements induits à travers l'intervention | 58 |
| 6. Leçons tirées de cette expérience | 58 |
| Etude de cas 5 : Des solutions innovantes pour un accès durable des populations à l'eau potable : mise en place d'un système d'alerte en cas de panne des FPM59 | |
| 1. Contexte et justification de l'intervention | 59 |
| 2. Description de l'approche et rôles des parties prenantes | 60 |
| 3. Facteurs favorables et contraintes liées à l'intervention | 63 |
| 4. Changements induits à travers l'intervention | 64 |
| 5. Leçons tirées de l'intervention | 65 |
| 6. Défis et conditions de répliquabilité | 65 |
| Etude de cas 6 : Contribution des organisations exécutantes à la riposte à la propagation de la Covid-19 dans les zones d'intervention du Fonds ANE du programme OmiDelta | 66 |
| 1. Contexte et justification de l'intervention | 66 |
| 2. Description du processus et rôles des parties prenantes | 66 |
| 3. Prise en compte du genre, jeunesse, groupes vulnérables | 69 |
| 4. Facteurs favorables et contraintes liés à l'intervention | 69 |
| 5. Changements induits à travers l'intervention | 70 |
| 6. Leçons tirées de l'expérience | 70 |
| 7. Défis et conditions de répliquabilité | 71 |
| 8. Recommandations spécifiques à l'intervention | 71 |
| Recommandations générales | 72 |
| Annexes | 74 |
| Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées | 74 |
| Annexe 2 : Liste des documents consultés | 77 |

Liste des abréviations et acronymes

| | |
|-----------------|---|
| ACEP | Association des Consommateurs d'Eau Potable |
| ADeCoB | Association pour le Développement des Communes du Borgou |
| AEP | Approvisionnement en Eau Potable |
| AEPHA | Approvisionnement en Eau Potable Hygiène et Assainissement |
| AERAMR | Association pour Etude et Réalisation des Aménagements en Milieu Rural |
| AEV | Adduction d'Eau Villageoise |
| AGR | Activité Génératrice de Revenus |
| ALCRER | Association de Lutte Contre l'Ethnocentrisme et le Régionalisme |
| ANAEP-MR | Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural |
| ANAP | Association Nationale d'Amitié avec les Peuples |
| ANE | Acteurs Non Etatiques |
| AProDESE | Association de Promotion du Développement Economique, Social et de la protection de l'Environnement |
| AR | Artisan Réparateur |
| AT | Assistance Technique OmiDelta |
| ATPC | Assainissement Total Piloté par les Communautés |
| CA | Chef d'Arrondissement |
| CAA | Caisse Autonome d'Amortissement |
| CCC | Comité Civil Communautaire |
| CCE | Comités Communautaires de l'Eau |
| CCEA | Cadre de Concertation Communal du secteur Eau et Assainissement |
| CES | Conservation des Eaux et des Sols |
| CIDR | Centre International de Développement et de Recherche |
| CLA | Comité Local d'Assainissement |
| CNE | Conseil National de l'Eau |
| CPC | Cellule de Participation Citoyenne |
| CV | Chef Village |
| DAA | Djidja, Abomey, Agbangnizoun |
| DLM | Dispositif de Lavage des Mains |
| DPP | Direction de la Programmation et de la Prospective |
| EAIE | Evaluation Annotée sur l'Intégrité dans le secteur de l'Eau |
| FDAL | Fin de Défécation à l'Air Libre |
| FPM | Forage muni de Pompe à Motricité humaine |
| GF | Groupement de Femmes |
| GIRE | Gestion Intégrée des Ressources en Eau |
| GJV | Genre, Jeunesse et groupes Vulnérables |

| | |
|-----------------|--|
| GO | Groupes Organisés |
| HIMO | Haute Intensité de Main d'œuvre |
| IEC | Information, Education, Communication |
| MASM | Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance |
| MCVDD | Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable |
| MEM | Ministère de l'Eau et des Mines |
| MEMP | Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire |
| OCB | Organisation Communautaire de Base |
| ODD | Objectifs du Développement Durable |
| OE | Organisation Exécutante |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| OXFAM | Oxford comittee for relief Famine |
| PACEPHA | Projet d'Amélioration de la Couverture en Eau Potable et des conditions d'Hygiène et d'Assainissement (exécuté par AProDESE à Parakou) |
| PAI | Plan Annuel d'Investissement |
| PDC | Plan de Développement Communal |
| PEA | Poste d'Eau Autonome |
| PGES | Plan de Gestion Environnementale et Sociale |
| PNE | Partenariat National de l'Eau |
| PPEA | Programme Pluriannuel d'appui au secteur Eau et Assainissement |
| PSE-GIRE | Paiement pour Services Ecosystémiques (projet exécuté par CIDR-Pamiga) |
| PSL-Eau | Projet appui à la Synergie Locale pour l'Eau (exécuté par VNG-International) |
| PTA | Plan de Travail Annuel |
| RAS | Réseau Alliance Santé - ONG |
| REHA | Responsable Eau Hygiène et Assainissement |
| REPASOC | Renforcement et Participation de la Société Civile |
| SNI | Système National d'Intégrité |
| SNV | Organisation Néerlandaise de Développement |
| SOLIDEV | Solidarité et Développement - ONG |
| SONEB | Société Nationale des Eaux du Bénin |
| TdR | Termes de Référence |
| UNICEF | United Nations International Children Fund |
| USS-HA | Unité Spécialisée de Services d'Hygiène et d'Assainissement (mise en place dans le cadre du projet exécuté par AERAMR) |
| VNG | Association des municipalités néerlandaises |
| WASH | Water, Sanitation and Hygiene |
| WIN | Water Integrity Network |

Définitions opérationnelles

Quelques concepts clés utilisés dans le cadre des activités du Fonds ANE :

GIRE : La Gestion intégrée des ressources en eau est un processus de promotion du développement et de gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources associées, en vue de maximiser de manière équitable, le bien-être économique et social qui en résulte sans pour autant compromettre la durabilité des écosystèmes vitaux.¹

Pour le Fonds ANE, il s'agit de l'opérationnalisation de la GIRE à travers des actions pilotes concrètes dans les domaines respectivement de la gouvernance des ressources en eau au niveau local, de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques, et de la valorisation économique des ressources en eau dans le sous bassin de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé.

Gouvernance : La gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds ANE repose essentiellement sur le droit et l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous tels que reconnus par les Nations Unies. Il s'agit de : (i) la disponibilité en quantité suffisante et de manière continue ; (ii) l'accessibilité physique ; (iii) la sécurité de l'accès (qualité de l'eau et sécurité de l'utilisation des installations) ; (iv) l'accessibilité économique ; (v) l'acceptabilité, dignité et intimité. La gouvernance prend en compte la dimension sociale, qui se rapporte à l'utilisation équitable des ressources en eau, et à un accès équitable aux services AEPHA ; la dimension économique, qui renvoie à l'utilisation efficiente des ressources en eau, et à un accès à l'eau et à l'assainissement au meilleur rapport coût/qualité ; la dimension politique, qui prend en compte toutes les parties prenantes et les citoyens, et leur donne la possibilité de participer aux processus de décision et de surveiller leur mise en œuvre ; la dimension environnementale, qui met l'accent sur la nécessité d'utiliser au mieux la ressource et les services afin de permettre un accès à l'eau et à l'assainissement à tous, pour les générations présentes et futures.²

Changements climatiques : Désigne l'ensemble des variations des caractéristiques climatiques en un endroit donné, sur le long terme : réchauffement ou refroidissement. Ces variations peuvent résulter d'un phénomène naturel ou de l'activité humaine. Il en résulte souvent des inondations, sécheresses, l'érosion des sols, etc.³

¹ Selon le Global Water Partnership (GWP)

² Il s'agit des 4 dimensions de la gouvernance reconnues par l'UNESCO

³ Selon Actu Environnement

Genre : La construction socioculturelle des rôles masculins et féminins et des rapports entre les hommes et les femmes.⁴ Le programme OmiDelta se focalise sur l'équité entre les genres et en faveur des personnes les plus vulnérables afin de « ne laisser personne pour compte » en ce qui concerne le droit, l'accès et la gouvernance des services eau potable et assainissement de base, ainsi que l'accès durable aux ressources en eau.

⁴ Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en RD CONGO

Introduction au programme

Le Programme OmiDelta, s'inscrit dans le cadre de la coopération bilatérale entre le gouvernement du Bénin et celui des Pays-Bas dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. C'est un appui au gouvernement béninois pour l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable (ODD) 6, qui vise à « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». Initialement prévu pour une période de quatre années et demie, il a été prorogé de six (6) mois. Ce Programme intervient à la suite du PPEA 2⁵ et comporte trois (3) instruments de mise en œuvre à savoir : (i) un guichet d'appui gouvernemental pour le financement des structures de l'Etat (Communes, SONEB, INE, ANAEP-MR) à travers la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) ; (ii) un guichet d'appui aux acteurs non étatiques (OSC & secteur privé) géré par la SNV, Organisation Néerlandaise de Développement ; (iii) une structure d'assistance technique (AT) qui apporte un appui technique aux groupes cibles (publics et privés) qui reçoivent un financement principalement du guichet d'appui gouvernemental. L'AT intervient principalement dans le cadre de la cohérence entre les 2 guichets AE et ANE, la limitation des risques fiduciaires en ce qui concerne le guichet AE et la durabilité.

Le Fonds ANE, est mis en œuvre selon les principes suivants :

- Participation et appropriation locales grâce aux partenaires locaux et aux initiatives locales mobilisées et valorisées par les projets subventionnés ;
- Durabilité des résultats (évalués à travers le cadre FIETS) ;
- Accent sur l'innovation, le changement climatique et la participation des jeunes et des femmes ;
- Offre de service d'appui conseils et coaching aux organisations exécutantes pour améliorer leurs proposals et dans la mise en œuvre des projets
- Développement et partage des connaissances et expériences.

Les interventions du Fonds ANE ont eu lieu dans les départements du Borgou, Alibori, de l'Atlantique, Mono, Couffo, Zou et Collines pour les projets AEPHA, le Delta de l'Ouémé pour les projets GIRE et toutes ces zones en ce qui concerne le volet Gouvernance du Programme.

Après près de cinq années de mise en œuvre, le programme tirant à sa fin, il est nécessaire de capitaliser les leçons apprises à travers des études de cas sur des expériences spécifiques à différents aspects développés par les projets.

⁵ Programme Pluriannuel d'appui au secteur Eau et. Assainissement, financé par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas.

Le présent document de capitalisation des études de cas est structuré de la façon suivante :

- Introduction au programme ;
- Objectifs de l'étude et rôle de la SNV ;
- Résumé ;
- Méthodologie et approche de l'étude ;
- Etudes de cas ;
- Recommandations générales ;

Globalement, les études de cas s'articulent autour des points suivants :

- 1) Contexte et justification de l'intervention ;
- 2) Description de l'approche et du rôle des parties prenantes ;
- 3) Prise en compte de la JGV & CC ;
- 4) Processus et mécanismes pour assurer la durabilité ;
- 5) Facteurs favorables et contraintes liées à l'intervention ;
- 6) Changements induits à travers l'intervention ;
- 7) Leçons tirées de la mise en œuvre ;
- 8) Défis et conditions de répliquabilité ;
- 9) Recommandations spécifiques à l'intervention.

Objectifs de l'étude et rôle de la SNV

Le but de ces études de cas est de valoriser les bonnes pratiques et les leçons apprises de la mise en œuvre du Fonds ANE en vue de leur dissémination dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Elles fournissent une analyse qui permet une meilleure compréhension des thématiques/problématiques traitées. Elles sont basées sur de nombreux entretiens approfondis avec la SNV, les organisations exécutantes, les communautés cibles et les partenaires et acteurs de mise en œuvre des différents projets, ainsi que sur des sources documentaires disponibles tant au niveau de la SNV que des organisations exécutantes.

De façon spécifique, ces études de cas visent à :

- Documenter les préparatifs/processus entrepris avant et pendant la mise en œuvre de chacun des cas à étudier ;
- Mettre à disposition tous les outils pertinents développés qui ont facilité la mise en œuvre des cas étudiés ;
- Synthétiser et mettre en évidence les réussites, les enseignements, les opportunités et les lacunes dans la mise en œuvre de chaque expérience traitée ;

- Tirer des conclusions sur les aspects essentiels du succès du modèle mis en œuvre pour chacun des cas étudiés.

Le rôle de la SNV dans la mise en œuvre des activités à la base des différents cas a consisté principalement en :

- La conceptualisation (en ce qui concerne les 2 composantes AEPHA et GIRE) à travers l'identification des axes prioritaires d'intervention et des types de projets à financer ;
- Des orientations sur les innovations lors de l'élaboration de la proposition complète des projets ;
- Le suivi du respect des lignes directrices (cadrage tel que défini par le bailleur) ;
- La veille pour l'intégration des aspects transversaux : Gouvernance, Genre, Jeunesse et groupes vulnérables (GJV), innovation, changements climatiques ;
- La définition du cadre de durabilité des investissements et des acquis ;
- La validation et feedback sur des rapports et autres documents ;
- L'appui technique (élaboration des dossiers d'appel d'offres, contribution dans les réflexions et conception (approches méthodes et outils) ;
- Suivi appui conseils dans la mise en œuvre des projets à travers les rapports et missions sur terrain ;
- L'incitation au partage de connaissances et d'expériences et à la synergie à travers des ateliers de développement des connaissances et de partage d'expériences.

Résumé

Les études de cas ont porté sur six (6) expériences qui ont été identifiées comme ayant un potentiel pour contribuer à apporter une meilleure compréhension, à étendre l'apprentissage et/ou renforcer les connaissances antérieures existantes concernant le domaine. Les expériences retenues pour être étudiées s'articulent autour de :

1. Amélioration de la redevabilité des autorités communales et nationales à travers les plans d'intégrité ;
2. Des couches vulnérables et défavorisées (personnes handicapées, âgées, etc.) ont accès à l'hygiène et assainissement grâce à l'entraide et à la solidarité communautaire ;
3. Accompagnement des communautés riveraines des cours d'eau pour leur résilience aux changements climatiques et l'utilisation durable des ressources en eau ;
4. Des solutions innovantes pour un accès durable des populations à l'eau potable : installation de compteurs volumétriques sur les FPM ;
5. Des solutions innovantes pour un accès durable des populations à l'eau potable : mise en place d'un système d'alerte en cas de pannes des FPM⁶ ;
6. Contribution des organisations exécutantes à la riposte à la propagation de la Covid-19 dans les zones d'intervention du Fonds ANE du programme OmiDelta.

A l'issue de la mission de capitalisation, les conclusions suivantes se dégagent par rapport à chacun des cas étudiés.

Etude de cas 1 : *Amélioration de la redevabilité des autorités communales et nationales à travers les plans d'intégrité*

Cette bonne pratique a des chances d'être poursuivie et pérennisée au niveau communal vu les mesures et dispositions prises par les 5 Communes impliquées dans cette expérience. Les ACEP et CPC ont compris et joué leurs rôles à chacune des étapes du processus c'est-à-dire, avant, pendant et après les séances de reddition de comptes. Des arrêtés ont été pris par les Maires pour que les Communes financent de telles séances. Il reste à outiller les ACEP et à les accompagner dans l'exercice de leurs rôles et responsabilités.

⁶ Il y a eu au total quatre (4) solutions innovantes dont deux (2) sont déjà documentées par Helvetas notamment la gestion déléguée et mise en place / utilisation d'outil de collecte et de gestion transparente des redevances (traçabilité des dépenses). Il n'est donc plus nécessaire de les reprendre ici. Pour ces cas, veuillez-vous référer au document de capitalisation de Helvetas.

Etudes de cas 2 : *Des couches défavorisées (personnes handicapées, âgées, etc.) ont accès à l'hygiène et assainissement de base grâce à l'entraide et la solidarité communautaire*

Cette bonne pratique tire sa source des leçons tirées par AERAMR de ses interventions précédentes dans les zones sanitaires DAA (Djidja, Abomey, Agbangnizoun) où la mise en œuvre de l'ATPC ne tenait pas suffisamment compte des personnes vulnérables et défavorisées qui ne pouvaient pas par leurs propres moyens se procurer des installations sanitaires accessibles, durables et hygiéniques. Des enseignements appris, il ressort qu'il est nécessaire d'aider ces personnes les « moins capables » à accéder aux services d'hygiène et assainissement de base grâce à des mécanismes de solidarité et d'entraide. Ainsi, les communautés et les acteurs ont été les conducteurs du processus qui a permis non seulement de réussir et d'avoir des résultats consistants, mais surtout de parier sur leur durabilité. Chaque partie a trouvé son intérêt et tous les ménages désireux d'avoir leurs propres latrines en ont eues. De plus, un système de suivi de l'entretien des latrines, basé sur les visites à domicile, est mis en place. Ceci a été possible grâce au leadership exemplaire des femmes et la créativité, l'intégrité et la rigueur du Chef Village de Makpéhogon.

Etude de cas 3 : *Accompagnement des communautés riveraines des cours d'eau pour leur résilience aux changements climatiques et l'utilisation durable des ressources en eau*

Cet accompagnement a eu lieu suivant l'approche de GIRE locale qui consiste à faire identifier les problèmes, puis les approches de solutions ainsi que leurs modalités de mise en œuvre et de suivi par les populations elles-mêmes. Cette pratique de la GIRE locale a considérablement amélioré la résilience des populations par rapport aux phénomènes de ruissellement des eaux et d'inondations avec leurs corollaires sur les plans alimentaire, sanitaire, environnemental et économique. Les initiatives locales ont été valorisées ; les acteurs communautaires placés au centre des actions, des solutions durables ont été apportées et les communautés continuent d'assurer l'entretien des ouvrages et aménagements réalisés. Aujourd'hui, les populations ont mieux compris l'intérêt de la GIRE ainsi que les relations d'interdépendance amont-aval dans la gestion des crues et des inondations et arrivent même à l'exprimer dans leurs propres langues.

Etudes de cas 4 et 5 : *Des solutions innovantes pour un accès durable des populations à l'eau potable : installation de compteurs volumétriques sur les FPM et mise en place d'un système d'alerte en cas de pannes pour assurer la pérennité du service de l'eau*

Les innovations portent sur *la mise en place / utilisation d'outils de collecte et de gestion transparente des redevances (traçabilité des dépenses) dans le cadre de la gestion déléguée, et l'Installation de Systèmes de mini réseaux de Postes d'Eau Autonomes alimentés avec l'énergie solaire*. Les acteurs en tirent profit et s'en servent toujours parce que cela accroît les recettes communales ou assure l'accès durable des populations à l'eau potable. Ces innovations sont économiquement viables et n'ont pas d'effet néfaste sur l'environnement.

En revanche, les deux autres (études de cas 4 et 5) présentées dans le présent document sont des expériences pilotes dans les zones d'intervention concernées qui ont montré des limites. En effet, l'adaptation de compteur aux FPM exige des entretiens fréquents, demande plus d'efforts de pompage (énergie et temps pour les femmes). En ce qui concerne le système d'alerte en cas de pannes, après un processus participatif et inclusif, une application a été développée sur internet et les acteurs formés pour son utilisation et l'ont jugée pratique. Mais la mise en service du système n'a pas encore eu lieu.

Etude de cas 6 : *Contribution des organisations exécutantes à la riposte à la propagation de la Covid-19 dans les zones d'intervention du Fonds ANE du programme OmiDelta*

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas, la SNV et les OE ont décidé d'intervenir très rapidement au titre de la « riposte Covid » en particulier sur la promotion du lavage des mains à l'eau et au savon, des dispositifs de lave main, qui constituaient déjà un axe fort de la coopération néerlandaise à travers ce programme.

Cette intervention a contribué à améliorer considérablement les connaissances des populations sur la pandémie notamment les symptômes et la prévention à travers les gestes barrières. La riposte a été conduite suivant un processus participatif et multi acteurs. Même si les gestes barrières sont moins respectés au niveau des populations, ils le sont au niveau de la plupart des lieux publics. Toutefois, les connaissances demeurent acquises et pour toute pandémie qui surviendrait à l'avenir, les gestes et mesures de prévention sont connus et maîtrisés.

Dans la mise en œuvre de chaque intervention objet de la présente étude de cas, la SNV a principalement joué le rôle d'appui technique et financier. L'équipe du programme a sans s'y limiter, contribué à travers des analyses et conseils préalables aux choix opérés et options faites par les OE, aux réflexions stratégiques, au rapportage et aux dispositions pour la durabilité. Il y a aussi eu l'appui au partage d'expériences entre les OE ainsi que la recherche de synergie dans les interventions notamment les OE opérant

dans les mêmes domaines. La SNV a aussi accompagné les OE pour le respect des procédures et des délais d'exécution et de production des livrables.

De ces différentes expériences, il ressort **les principales leçons suivantes** :

- Il vaut mieux s'appuyer sur des OCB ou groupements/leaders préexistants que d'en créer car leur mission va au-delà de celle du projet et cela permet ainsi de pérenniser les acquis ;
- Engager les femmes dans les activités d'hygiène et d'assainissement c'est bien, mais impliquer et responsabiliser également les hommes est une meilleure option pour réaliser une équité dans les rôles ;
- Plus les communautés trouvent leurs intérêts et sont responsabilisées, plus les actions se greffent sur les institutions et pratiques existantes et plus elles ont des chances de réussir et de se perpétuer ;
- Une innovation a de chance d'être adoptée si elle est opportune, socialement et économiquement viable, techniquement faisable et simple ;
- Plus une innovation est susceptible d'accroître les recettes communales, plus les autorités s'y engagent, se l'approprient et sont prêtes à y investir des ressources ;
- Les technologies et équipements (dispositifs de lavage des mains, savon) simples à fabriquer localement, moins coûteux mais efficaces ont plus de chance d'être adoptés et reproduits pour faciliter l'accès de tous à la prévention de la pandémie de la Covid-19.



Photo 1 : Dispositif de lavage des mains avec du savon installé par le projet PriCovid de AProDESE au niveau du kiosque à eau réhabilité de Titirou 3AS (Commune de Parakou)

Méthodologie et approche de l'étude

La présente étude a été réalisée suivant une démarche en six (06) étapes comme suit :

1) Réunion de cadrage

Une séance de cadrage s'est tenue avec l'équipe de gestion du Fonds ANE à la SNV. Cette séance a permis entre autres de préciser le libellé de chaque cas à étudier. Par la suite, le planning d'exécution a été revu et l'équipe de consultation étoffée. Les documents pertinents du programme et des différents projets ont été mis à disposition du consultant.

2) Etude documentaire

Avant de démarrer l'étude documentaire, l'identification et la catégorisation des documents à étudier par cas ont été effectués. Pour cela, avec l'appui de la SNV, les organisations exécutantes concernées par chaque cas ont été identifiées ainsi que leurs zones d'intervention. Ainsi, les membres de l'équipe⁷ de consultation ont étudié les documents de chaque cas à l'aide d'une grille de lecture prenant en compte les différents aspects du canevas du rapport d'étude de cas proposé dans les TDR. Cette étape a débouché sur la rédaction d'une note technique provisoire sur chaque étude de cas permettant d'identifier les informations détaillées à collecter et les acteurs à interviewer sur le terrain.

3) Elaboration des outils de collecte de données

Un guide détaillé de collecte de données (valable pour tous les acteurs à rencontrer) a été élaboré et discuté au sein de l'équipe de consultant(e)s. Ceci a été fait sur base des outils « cycle d'apprentissage par expérience » et « investigation appréciative » à partir du canevas provisoire proposé dans les TdR. Des aspects prioritaires à aborder selon les acteurs ont été identifiés notamment (les OE, leurs partenaires et les groupes cibles finaux et les partenaires nationaux). Cet outil a été partagé avec la SNV pour observations.

4) Collecte de données

Des sous-équipes de consultant(e)s ont été constituées sur la base de chaque cas à étudier sur lequel elles sont intervenues. Une liste des personnes contact par organisation exécutante/projet a été fournie par la SNV. Celles-ci ont été contactées et les dates d'entretien ont été retenues de commun accord.

⁷ Une équipe de consultant(e)s (sept au total dont trois femmes et quatre hommes) a été constituée par le Chef de mission compte tenu de la nécessité de réaménager le planning de collecte des données sur terrain.

Ainsi la collecte des données a commencé par des entretiens avec les équipes de projet au niveau des OE, le plus souvent le/la Coordonnateur/trice du projet, le responsable du volet concerné, le/la responsable suivi-évaluation, etc. A la fin des entretiens avec ces personnes ressources, la programmation et l'organisation pour les rencontres avec les partenaires et groupes cibles ont été discutées et des adresses reçues. Les entretiens ont eu lieu en individuel ou en groupe. Ce fut également l'occasion d'observer quelques réalisations des projets exécutés.

5) Dépouillement des données et rédaction des études de cas

Une fois la collecte des données terminée, un débriefing collectif a eu lieu au sein de l'équipe de consultant(e)s portant sur les principaux constats, les difficultés rencontrées et les besoins de complément de données. Chaque sous-équipe a rédigé le rapport sur la base du canevas convenu. Ensuite, les différents rapports ont été partagés avec les autres membres de l'équipe qui les ont relus en y apportant des observations ou contributions pour les améliorer. Finalement, l'ensemble des cas a été fusionné dans un même document et mis en forme conformément à la charte graphique de SNV pour le rapport global.

6) Restitution, feedback et finalisation

Le document a été partagé avec l'équipe du gestionnaire de Fonds ANE qui l'a étudié et fait des observations/feedback qui ont été pris en compte pour améliorer le document. Cette version a été partagée ensuite avec les OE et une présentation PPT a été élaborée pour servir de base pour une restitution et validation.

Etude de cas 1 : Amélioration de la redevabilité des autorités communales et nationales à travers les plans d'intégrité

1. Contexte et justification de l'intervention

Dans le cadre de l'atteinte de l'objectif n°6⁸ des ODD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, le Bénin s'est doté d'une Charte de gouvernance pour l'intégrité dans le secteur grâce à l'appui du réseau Water Integrity Network (WIN) à travers le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin). Une cartographie des risques de déficit d'intégrité dans le secteur a été réalisée avec l'appui du Fonds ANE du programme OmiDelta financé par l'Ambassade du Royaume des Pays Bas et géré par la SNV, pour accompagner l'Etat béninois dans sa quête d'une meilleure gouvernance dans le secteur Eau et Assainissement.

En effet, le gouvernement du Bénin a adopté les recommandations issues du rapport SNI⁹ et a mis en place un dispositif institutionnel comprenant entre autres l'installation de points focaux dans les Ministères et institutions clés. Ces points focaux ont pour rôle d'assurer la mise en œuvre des recommandations et de veiller à l'application des plans d'actions Système National d'Intégrité (SNI). Mais, il a été noté qu'ils n'arrivent pas encore à jouer pleinement leur rôle.

A l'issue de l'étude de cartographie des risques d'atteinte à l'intégrité dans le secteur Eau et Assainissement, plusieurs facteurs de risques de corruption ou d'atteinte à l'intégrité ont été identifiés. On peut citer entre autres :

Pour la composante AEP : i) faible accessibilité des bénéficiaires aux cahiers de charges des prestataires pour le suivi et contrôle de marché ; ii) absence de manuel de procédures ou d'actes réglementaires sur la fixation des redevances d'eau /opacité dans la collecte des redevances d'eau ;iii) absence de mécanisme / dispositif formel et inclusif de tarification ; iv) faible opérationnalité du mécanisme / dispositif de suivi alternatif du secteur ; v) abus dans la délégation de la maîtrise d'ouvrage communale pour l'AEP ; et vi) non-respect de certaines procédures de marchés publics (alignement d'entreprises aux tailles et statuts non comparables, etc.).

⁸ L'objectif N°6 vise à « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

Au niveau de la composante GIRE : **i)** faible réglementation de l'utilisation de l'eau agricole ; **ii)** forte corruption dans la gestion des conflits et méconnaissance des voies de recours par les usagers de l'eau agricole ; **iii)** insuffisance de reddition des comptes à la base des conseillers du CNE à leurs mandants.

L'intervention du PNE-Bénin dans le cadre du Fonds ANE du programme OmiDelta a amené les acteurs des Ministères et des Communes à réaliser eux-mêmes leurs plans d'actions intégrité. Le plan d'intégrité, prévu par la charte, est un moyen pour engager la responsabilité des autorités nationales et locales à assurer un accès équitable pour tous à l'eau, l'hygiène et à l'assainissement de qualité de même que la GIRE. A travers ce plan, les organisations de veille citoyenne peuvent influencer les autorités pour des actions importantes en faveur de la population en la matière mais aussi de s'impliquer dans le suivi de la mise en œuvre des activités. C'est également une occasion pour les autorités d'améliorer leur redevabilité et leur communication à l'endroit des populations.

L'expérience est pertinente à plusieurs égards :

- C'est la première fois qu'une initiative de redevabilité cible à la fois les institutions nationales et les collectivités locales ;
- Elle permet d'assurer une bonne gouvernance dans le secteur avec une implication de tous les acteurs ;
- Elle crée une occasion de dialoguer entre élus, populations, société civile et usagers de l'eau ;
- Elle garantit un accès qualitatif et durable à l'eau ;
- Les processus ont été conduits par des acteurs professionnels en la matière (PNE-Bénin, ALCRER, Social Watch) travaillant en consortium ;
- La qualité des processus et des outils (élaboration des plans, renforcement des capacités et responsabilisation des acteurs : points focaux, ACEP, CPC, Mairie, etc.).

En effet, à travers cette intervention, il y a eu un renforcement de la prise de conscience de tous les acteurs y compris les institutions étatiques, de l'importance de la reddition de compte en vue d'une bonne gestion de la ressource Eau. En outre, à travers les séances de reddition de compte, les populations ont été informées de la gestion des ressources financières par les Mairies, en particulier l'utilisation faite des redevances liées à l'Eau. Lesdites séances ont été aussi des occasions très importantes non seulement pour rendre compte mais aussi pour dialoguer avec les populations.

Ce sont autant de résultats et d'impacts qui justifient la capitalisation de cette expérience et les leçons apprises peuvent servir à améliorer ou porter à l'échelle cette pratique dans d'autres secteurs et communes.

2. Description de l'approche et du rôle des parties prenantes

Les objectifs poursuivis et l'approche méthodologique adoptée diffèrent selon qu'il s'agit du niveau national ou du niveau communal.

Au niveau communal, six (06) résultats sont attendus de la mise en œuvre des activités relatives à l'amélioration de la redevabilité des autorités :

- Les capacités d'exercice de la veille citoyenne par les ACEP/CPC, y compris le développement de synergies d'actions et le suivi alternatif entre CPC et ACEP sont renforcées ;
- Un système électronique de gestion des plaintes ACEP/CPC – PNE (Plateforme) avec possibilité de relais de la veille et des interpellations des autorités du niveau communal et au niveau national, y compris le partenariat direct avec des radios locales pour relayer les plaintes et interpeler les délégataires ou les autorités locales est développé et opérationnel ;
- Des initiatives pilotes de financement durable des ACEP (dans les Communes d'intervention de OmiDelta) en lien avec les résultats de l'étude sur leur fonctionnement sont testées ;
- Des séances de partage des bonnes pratiques sont organisées et les ACEP/CPC les plus performantes en matière de contrôle citoyen et d'initiatives de financement durable sont primées ;
- Un plaidoyer pour l'institutionnalisation et la budgétisation systématique de la reddition des comptes au niveau des communes est réalisé.

De façon schématique, les étapes suivies au niveau communal se résument comme suit :

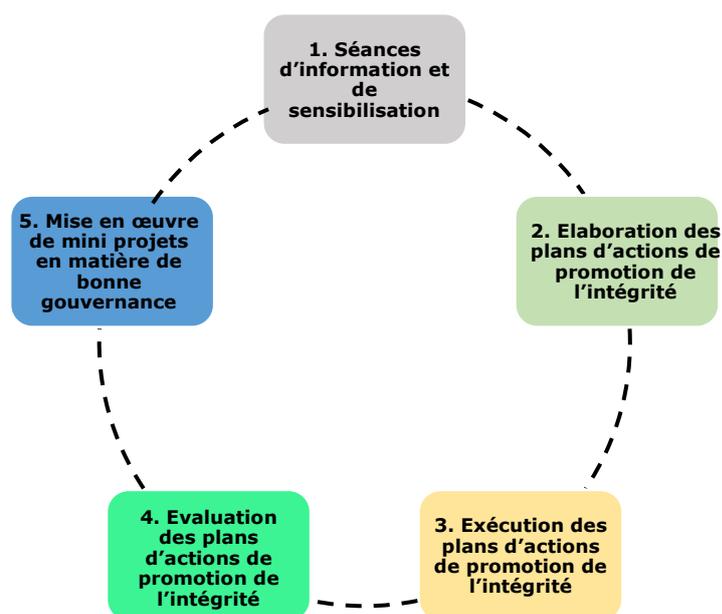


Figure 1 : Processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'intégrité

1) Pour la mise en œuvre des actions de façon concrète sur le terrain, il y a eu :

Etape 1 : Séances de vulgarisation (information et sensibilisation) : de la charte pour la bonne gouvernance afin de susciter l'adhésion des Communes des zones d'intervention de OmiDelta. A la suite de cette sensibilisation dix communes ont manifesté spontanément leur adhésion à la charte. Cinq Communes¹⁰ (Pobè, Ouinhi, Avrankou, Ifangni et Bopa) ont formalisé leur adhésion.

Etape 2 : Elaboration des plans d'actions de promotion de l'intégrité :

Les Communes ont été formées sur le mécanisme d'opérationnalisation de la charte ainsi que sur l'outil d'Évaluation Annotée de l'Intégrité dans le secteur de l'Eau (EAIE) développé par le partenaire Water Integrity Network (WIN). Sur cette base, les cinq Communes citées ci-dessus ont été appuyées pour élaborer leurs plans d'actions de promotion de l'intégrité dans le secteur eau et assainissement. Elles ont fait une auto-analyse des pratiques en cours en matière de gestion de l'eau sur la base de l'outil EAIE. Cet exercice a permis d'identifier les points forts et les points faibles, lesquels ont servi à retenir les actions correctives et à définir les indicateurs de suivi.

Outil « Evaluation Annotée de l'Intégrité dans le secteur de l'Eau » (EAIE)

Les trois (3) piliers de l'intégrité sont : Transparence – Redevabilité – Participation (TRP). Pour l'évaluation au niveau communal par exemple, les principaux domaines à risques sont :

- La planification et la réglementation locale (PL) ;
- La régulation (R) ;
- Les projets et programmes d'investissement (PPI) en AEP ;
- Les prestations de service (PS) pour l'AEP aux consommateurs ;
- Les mesures anti-corruption (MAC), c'est-à-dire les mesures spécifiques internes et externes prises par la Commune et ses partenaires pour limiter les risques de corruption y compris la veille pour l'application des sanctions.

Pour l'application de l'outil, une note est attribuée à chacun des trois piliers de l'intégrité, mesurant chacun les domaines à risques ciblés.

¹⁰ Les autres communes (du septentrion) n'ont pas pu être touchées à cause de la Covid-19 et la mise en place du cordon sanitaire.

Etape 3 : Exécution des plans d'actions de promotion de l'intégrité : Chaque Commune a mis en œuvre son plan d'actions d'intégrité dans les délais impartis avec l'appui technique et financier du PNE à travers le Fonds OmiDelta ANE.

Etape 4 : Evaluation des plans d'actions de promotion de l'intégrité : Après la mise en œuvre des plans d'actions d'intégrité, un atelier a été organisé au cours duquel ces plans ont été évalués en présence des acteurs communaux. Trois Communes sur cinq ont été identifiées comme les plus performantes en matière de mise en œuvre de leur plan d'actions intégrité (1^{ère} Bopa, 2^{ème} Ifangni et 3^{ème} Ouinhi).



Etape 5 : Mise en œuvre de mini projets en matière de bonne gouvernance :

Les activités menées à travers les mini projets ont consisté notamment à i) informer les responsables au niveau des mairies des mesures anticorruptions dans les procédures de passation des marchés publics ; ii) organiser des redditions de comptes aux usagers sur les résultats des études techniques relatives aux forages ; iii) élaborer des rapports alternatifs des ACEP/CPC sur la gestion de l'eau et l'assainissement dans les communes ; iv) améliorer l'information et la communication afin de susciter une forte participation et implication inclusive des parties prenantes dans la mise en œuvre des activités.

2) Sur le plan national, parmi les activités planifiées pour atteindre l'Objectif Spécifique 1, du volet Gouvernance du programme OmiDelta,¹¹ il est prévu de faire un plaidoyer en vue « *d'amener les Ministères en charge de l'eau, de l'assainissement du Cadre de Vie et du Développement Durable, à planifier des activités de reddition de comptes dans leurs plans d'intégrité* ». La mise en œuvre de cette activité, a suivi trois phases comme indiqué sur la figure n°2.

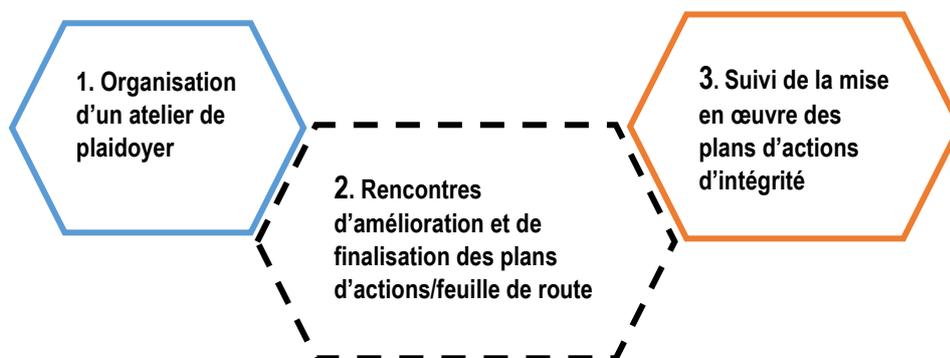


Figure 2 : Processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'intégrité au niveau national

¹¹ Améliorer les mécanismes de veille et de promotion de l'intégrité pour un environnement propice à la gestion professionnelle du sous-secteur AEPHA et aux initiatives de développement de services de qualité.

Etape 1 : Organisation d'un atelier de plaidoyer : une rencontre est organisée avec les membres de la cellule d'intégrité du Ministère de l'Eau et des Mines (MEM), du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) et du Ministère de la Santé pour la prise en compte des activités de reddition de comptes dans les plans d'actions de promotion de l'intégrité et de lutte contre la corruption.



Photo 2 : Atelier de plaidoyer dans la salle du MEM

Etape 2 : Organisation des rencontres d'amélioration et de finalisation des plans d'action/feuille de route : en vue de parachever les plans d'actions issus de l'atelier de plaidoyer, il a été organisé avec chaque Ministère sectoriel concerné une demi-journée de travail.

Etape 3 : Suivi de la mise en œuvre des plans d'actions : dans chacun des ministères le suivi est fait sur la base de la feuille de route.

Pour l'organisation de l'appui donné, chaque membre du consortium PNE-Bénin, ONG ALCRER et Social Watch Bénin a conduit les activités relevant de ses compétences avec les acteurs sur le terrain. Deux types d'appuis sont donnés à savoir : appuis techniques notamment la capacitation des acteurs (animation de cadre de concertation, appui à la reddition de comptes, appui à l'élaboration de rapport alternatif, formation, etc.), et appuis financiers pour la mise en œuvre des plans d'intégrité, le financement des activités de reddition de comptes, etc.

3. Prise en compte du genre, jeunesse et groupes vulnérables & changements climatiques

A priori, il n'y avait pas d'objectif spécifique défini qui cible les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables. Toutefois, dans la mise en œuvre des actions d'intégrité, les jeunes ont été impliqués. C'est le cas par exemple de la Commune d'Avrankou où une formation a été organisée au profit d'un groupe de jeunes sur l'application 'AntiCorr' disponible sur Play Store pour l'information, la dénonciation et la répression des faits de corruption. Les jeunes formés sensibilisent la population et installent l'application à ceux qui le désirent afin que ces derniers puissent dénoncer les cas de corruption et de plaintes.

La prise en compte des aspects GJV aurait été meilleure, si l'élaboration des plans d'actions avait tenu compte des aspects jeunes / groupes vulnérables comme piliers de l'intégrité. Par exemple, des thématiques liées aux groupes vulnérables comme « Accès

prioritaire des personnes âgées ou handicapées aux services publics » peuvent être prises en compte dans l'élaboration des plans d'intégrité.

4. Processus et mécanismes pour assurer la durabilité

Plusieurs mesures et dispositions constituent de bonnes bases pour la durabilité.

Durabilité financière : des arrêtés ont été pris d'une part au niveau communal pour la réduction des prix du mètre cube (m³) de l'eau au niveau des sources d'eau (BF, BP) et d'autre part au niveau préfectoral pour autoriser les Communes à prendre en charge l'entretien et la réparation des ouvrages sur fonds propres. Aussi, la budgétisation des audiences publiques de reddition de comptes est désormais systématique et est effective pour au moins deux séances par an au niveau des communes d'intervention. A titre d'exemple, en 2021 quatre Communes sur cinq (Avrankou, Ifangni, Ouinhi et Pobè) ont réalisé leurs audiences publiques de reddition de comptes sur fonds propres.

Durabilité institutionnelle : la mise en œuvre des plans d'intégrité dans les cinq (5) Communes appuyées (Ouinhi, Avrankou, Ifangni, Bopa et Pobè) a entraîné entre autres, le renouvellement des bureaux des ACEP, la mise en place du Comité Communal Eau et Assainissement¹² (CCEA) suivie de l'organisation de la session de ce Comité dans certaines Communes. Les capacités des acteurs communaux sont renforcées sur les mesures anti-corruption et sur les outils de veille citoyenne dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

La société civile participe désormais à la préparation et l'exécution de l'activité de reddition de comptes. Elle contribue dans un premier temps à la validation du document de reddition de compte puis à la réalisation des audiences publiques de reddition de comptes à tous les niveaux (village, arrondissement et commune).

L'appui au renforcement des ACEP a suscité le développement de synergies avec d'autres partenaires tels que OXFAM et REPASOC qui accompagnent l'animation de certaines ACEP. Tout ceci contribue à la dynamisation de la veille citoyenne.

Durabilité technique : ayant été les principaux acteurs dans le processus de mise en œuvre des plans d'intégrité, les communes se sont appropriées la démarche et les acquis. En plus, les différents acteurs ont vu leurs capacités renforcées et sont capables de jouer leur rôle.

¹² ACEP et CCEA sont des instances prévues dans la stratégie nationale du sous-secteur. Elles ont des faitières au niveau national.

Durabilité sociale : les assemblées ou séances de dialogue sont des pratiques courantes dans les communautés. Elles s’insèrent donc bien dans les habitudes des populations au point où des redditions de comptes ont été conduites par des délégataires à leur propre initiative. En plus des organisations de veille qui font remonter les demandes et plaintes des populations, les redditions de compte sont aussi des occasions pour faire entendre leurs voix dans le secteur de l’Eau et de l’Assainissement.

5. Facteurs favorables et contraintes liées à la mise en œuvre de cette expérience

En ce qui concerne les facteurs favorables à la mise en œuvre des plans d’intégrité, on distingue la synergie d’action entre les acteurs communaux et la société civile (ACEP, CPC et autres ONG intervenant dans le secteur de l’eau et de l’assainissement) qui a beaucoup contribué à la mobilisation pour la redevabilité dans le secteur eau et assainissement. Les Communes à travers les élus ont participé aux différentes activités. L’autodiagnostic a été très utile dans l’identification des faiblesses en matière d’intégrité. De même, la formation sur l’outil d’Évaluation Annotée de l’Intégrité de l’Eau (EAIE) a renforcé les capacités des acteurs aussi bien nationaux que communaux.

Quelques contraintes ont également été relevées lors du développement de cette étude de cas. En effet, le plaidoyer dans les Ministères n’avait pas pris en compte les activités de reddition de comptes devant permettre aux cadres de s’approprier les résultats de la cartographie des risques d’atteinte à l’intégrité, les types d’actions à promouvoir, le bien fondé des séances de reddition de comptes et la nécessité de les budgétiser ; et aussi d’analyser les progrès dans la mise en œuvre des recommandations du SNI spécifiques à l’administration publique.

Avec l’avènement de la Covid-19, les préoccupations sanitaires du Ministère de la Santé dans le cadre de la gestion de la pandémie de la Covid-19 n’ont pas permis d’aboutir au plan d’actions intégrité dudit Ministère malgré les relances de la cellule de suivi de la DPP.

Enfin, l’analyse de la mise en œuvre des plans d’intégrité des Ministères a révélé que ces activités n’étaient pas initialement prévues dans les budgets desdits ministères, par conséquent, elles n’ont pas pu être financées. Et cela a éteint l’élan des membres des cellules ‘intégrité’ de ces Ministères.

6. Changements induits à travers la mise en œuvre de cette expérience

Aux dires des différentes catégories d'acteurs rencontrés, plusieurs changements sont à noter :

- Fort engagement des Communes dans la promotion de l'intégrité et dans la gestion déléguée des ouvrages d'eau (la délégation des ouvrages est passée de 10% à 85%) ;
- Prise de conscience des populations sur l'importance et la finalité des redevances payées qui se manifeste à travers l'amélioration des recettes au niveau des délégataires et le versement sur le compte des Communes ;

« Si on ne fait pas la reddition de compte à la population au moins 1 fois par an, non seulement elle ne pourra pas apprécier l'effort qui est fourni mais également la gestion de l'eau serait floue dans la Commune de Ouinhi ». Selon Monsieur Sikirou OLOUDE, fermier de l'AEV Aizè dans la commune de Ouinhi.

- Au lieu que chacun paie pour sa consommation d'eau (paiement au volume), les populations de certaines localités ont mis en place des mécanismes novateurs de souscription collective pour le paiement des redevances Eau ; car pour elles, l'eau est une ressource naturelle qui ne doit pas être vendue.
- Le service public de l'eau est continu, et la durée des pannes est réduite et ne dépasse plus 72 heures grâce aux appuis en renforcement de capacités pour l'utilisation de la plateforme et à l'engagement pris par les autorités communales pour faciliter l'accès à l'eau aux populations ;
- Les délégataires, fontainiers et fermiers savent faire une reddition de comptes et ont amélioré la régularité du paiement de leurs redevances vis-à-vis des Mairies ;
- Les redevances sont payées plus ou moins à bonne date (selon les contrats) ;
- Les autorités (Mairies, Service de l'Eau, Police Républicaine, etc.) ont pris conscience que leurs factures de consommation d'eau doivent être payées ;
- Les promoteurs de PEA privées sont conscients aujourd'hui de la nécessité de faire analyser la qualité de l'eau servie à la population. Ainsi, beaucoup d'entre eux ont effectué les analyses et ont commencé par traiter l'eau de leur PEA. Aussi, ont-ils été sensibilisés sur l'obligation de payer leur redevance envers la Mairie.
- Auparavant les CPC et les ACEP ne travaillaient pas en synergie, les rôles des uns et des autres n'étaient pas bien compris. Mais aujourd'hui, il y a davantage d'interaction et de complémentarité entre ces deux acteurs ;

« Nous sommes fiers aujourd’hui de cet accompagnement, car nous sommes reconnus par les autorités et la population et impliqués dans les activités en tant que OSC. Nous savons aujourd’hui de quelle manière il faut interpeller les autorités sur les problèmes des populations à la base et comment faire remonter les problèmes de la base vers les responsables communaux. Notre creuset WhatsApp nous permet d’échanger facilement les informations, de recueillir les plaintes et de formuler les plaidoyers aux autorités communales ». Président ACEP de Pobè, Monsieur WASSIOU AYA.

- Des relais ont été mis en place dans chaque village pour remonter les informations liées aux pannes des ouvrages d’eau à la CPC, à l’ACEP et à la Mairie afin que des dispositions pratiques soient prises dans de meilleurs délais. La remontée des informations se fait via les forums WhatsApp et servent de thèmes de discussion lors des séances de reddition de compte ;
- Réparation de 215 FPM, de 06 AEV, 01 BF, 01PEA, ce qui a permis d’alimenter 110.500 personnes en eau potable ;
- Les ACEP se sont constituées en fédération dans les départements (la fédération du Zou, Mono, Couffo, de l’Alibori) ;
- La réalisation d’un AEV au Centre de Santé de Zounzonmè (Commune d’Agbangnizoun) grâce à un Zindo¹³ organisé par la CPC et l’ACEP de la Commune.

7. Leçons apprises de la mise en œuvre de cette expérience

Les principales leçons tirées de cette expérience sont :

- Le processus d’élaboration des plans d’intégrité sont des outils de dialogue entre les diverses catégories d’acteurs du secteur pour un meilleur accès des populations aux services ;
- Un travail préalable avec les autorités des ministères est nécessaire pour réussir l’élaboration des plans d’intégrité et surtout leur mise en œuvre et leur durabilité.

8. Défis et conditions de répliquabilité

Les défis qui subsistent de la mise en œuvre de cette expérience sont les suivants :

- *Mise en œuvre effective des plans d’intégrité dans les Ministères.* Les activités non réalisées des plans d’actions d’intégrité des Ministères n’ont pas permis d’améliorer la visibilité des activités de redevabilité au niveau national ; cela aurait contribué à donner plus de transparence et de participation dans la mise en œuvre de l’action ;
- *L’entretien et la réparation régulière des ouvrages d’eau pour un service continu.* Les autorités communales ont la responsabilité d’assurer sur fonds propres l’entretien et

¹³ Zindo : méthode locale de collecte de fonds pour une action donnée

la réparation des ouvrages. Les redevances annuelles de l'exploitation des points d'eau ne suffisent pas pour couvrir tous les cas de réparations et les Mairies doivent mobiliser de ressources pour y faire face ;

- *La mobilisation effective des ressources pour l'organisation régulière des audiences publiques de reddition de comptes.* Des communes ont pris des arrêtés relatifs à la budgétisation systématique des séances de reddition de comptes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Toutefois, une chose est de prendre les arrêtés et une autre est de mobiliser effectivement les ressources pour réaliser cette activité ;
- *La mise en place d'un mécanisme adéquat de collaboration entre les communes et l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEP-MR).* Dans le cadre des réformes en cours dans le secteur, l'ANAEP-MR assure désormais l'accès à l'eau potable en milieu rural. Pour lui permettre de jouer pleinement son rôle, une partie des compétences¹⁴ des Mairies lui a été attribuée. Depuis lors, certaines demandes de réparations des ouvrages en panne adressées par les communautés aux autorités communales n'ont plus de suite. Le mécanisme de collaboration permettra de collecter les difficultés liées aux services publics de l'eau, d'impliquer davantage les autorités communales aux différentes étapes de réalisation des projets/programmes.
- La prise en compte du financement des plans d'intégrité dans les budgets des Ministères respectifs en vue d'une poursuite de façon autonome et durable de leur mise en œuvre.

En ce qui concerne **la répliquabilité** de cette expérience, le principe de l'intégrité étant un outil de gouvernance : (i) il est important que cette expérience soit partagée avec les autres Communes afin que de nouvelles pratiques commencent par émerger dans la gestion des ressources et services de l'eau. Ensuite, pour une réussite de cette mise à l'échelle ; (ii) il est nécessaire d'assurer une bonne implication des REHA et que ceux-ci soient vraiment acquis à la cause pour susciter l'éveil de conscience au niveau des ACEP et des CPC. Par ailleurs ; (iii) le renforcement des capacités des ACEP et CPC leur permettra de mieux jouer leur rôle de contrôle citoyen de l'action publique. Il faudra aussi (iv) veiller à assurer une synergie d'actions entre les Mairies et les autres intervenants dans le développement communal. Enfin, (v) la disponibilité de ressources financières demeure un facteur à ne pas occulter dans la mise en œuvre des activités.

¹⁴ Réalisation et gestion des ouvrages, passation des marchés, distribution et commercialisation de l'eau, gestion des ressources en eau, identification des ressources en eau, signature d'accord de partenariat, etc.

9. Recommandations spécifiques à cette expérience

Les recommandations suivantes sont formulées en direction de :

Consortium PNE Social WASH ALCRER

- Continuer le suivi auprès des ACEP et CPC à la base pour que les actions ne nécessitant pas de grandes sommes d'argent puissent être menées pour faciliter l'internalisation du processus ;
- Veiller à ce que les ACEP et les CPC ne soient pas dépendantes des Mairies pour mener leurs activités de veille en les accompagnant à être autonomes financièrement ; Ceci peut se faire par exemple par l'attribution par la Mairie d'une part des redevances que les ACEP et CPC ont contribué à collecter à travers leurs activités, la structuration des ACEP et CPC au niveau national afin d'avoir une reconnaissance en tant qu'organisation d'utilité publique et qui contribue à instaurer un climat d'intégrité dans le secteur. Cela nécessitera un plaidoyer ou lobbying auprès de l'Etat pour bénéficier de subventions pour leur fonctionnement
- Poursuivre le plaidoyer pour que les plans d'intégrité soient mis en œuvre et que chaque acteur impliqué puisse jouer son rôle dans le processus.

Structures étatiques (les Ministères)

- Mettre en œuvre effectivement les plans d'actions d'intégrité dans les ministères, à travers leur prise en compte dans les PTAB, afin de mobiliser les ressources nécessaires et d'améliorer la visibilité sur les activités de redevabilité au niveau national ;
- Accompagner l'élaboration d'un plan d'intégrité au niveau national pour le secteur Eau et assainissement, et que ce plan intègre les actions d'intégrité à réaliser au niveau communal avec des activités spécifiques à mener par les ACEP et CPC d'une part et les jeunes, les femmes et groupes vulnérables d'autre part ;
- Renforcer la synergie d'actions et la collaboration entre les Communes et l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEP-MR) pour faciliter la mise en œuvre des actions dans le sous-secteur de l'Eau au niveau communal.

Mairies

- Mobiliser les ressources nécessaires pour l'organisation des séances de reddition de comptes afin de faciliter le dialogue continu entre les communautés et les autorités communales.

Etude de cas 2 : Des couches défavorisées (personnes handicapées, âgées, etc.) ont accès à l'hygiène et assainissement de base grâce à l'entraide et la solidarité communautaire

1. Contexte et justification de l'intervention

Au Bénin, plusieurs défis et enjeux minent l'accès et la durabilité des services d'AEPHA, en l'occurrence ceux liés à l'hygiène et l'assainissement en milieu rural. L'analyse du sous-secteur révèle des retards importants dont le faible accès aux installations sanitaires des populations dont les écoliers, et la persistance de la défécation à l'air libre en milieu rural faute d'infrastructures adéquates.

La situation était telle que, pour les communautés, la réalisation d'une latrine nécessitait des moyens financiers importants et la pratique de la défécation à l'air libre était considérée comme normale et naturelle. Ce qui rendait l'environnement malsain puisque, comme elles le disent : *"Nous avons du mal à respirer de l'air sain et il y avait des mouches partout et, les maladies telles que le choléra, la dysenterie, etc. étaient fréquentes."*

L'accès à l'hygiène et l'assainissement n'était pas une priorité pour les populations et cela encore plus pour les couches défavorisées vivant en milieu rural. C'est pour cela que grâce au Fonds ANE du programme OmiDelta, l'ONG AERAMR a contribué à faciliter l'accès aux services d'hygiène et d'assainissement pour les couches défavorisées dans la zone sanitaire DAA (Djidja, Agbangnizoun, Abomey) grâce à une approche basée sur l'entraide et la solidarité à travers le système des tontines.

2. Description de l'approche et rôles des parties prenantes

La figure ci-dessous présente le processus suivi pour la mise en œuvre de cette expérience.

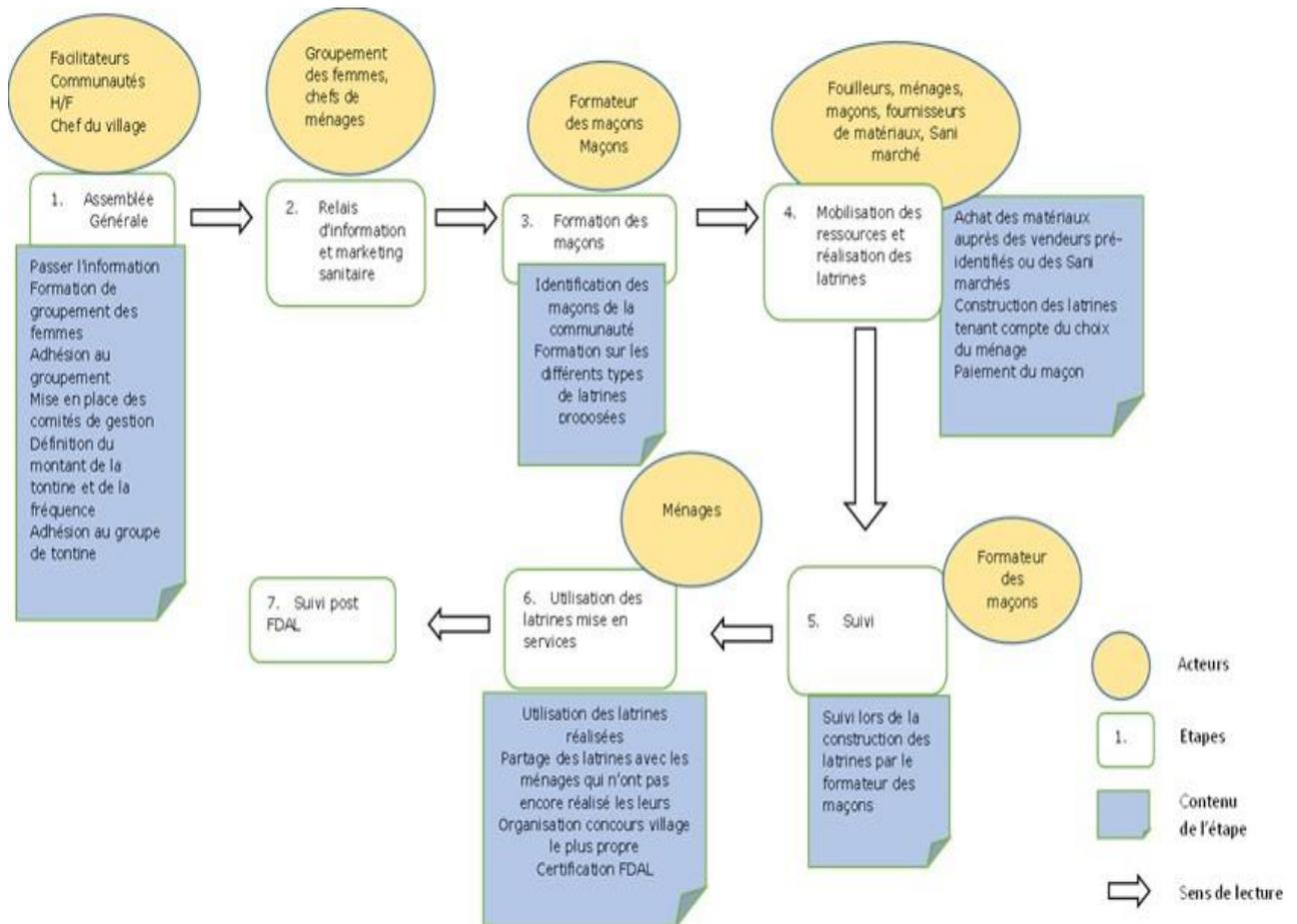


Figure 3 : Processus de réalisation des latrines grâce au système de tontine dans les Communes de la zone sanitaire DAA par AERAMR

Pour permettre aux ménages des Communes de la zone sanitaire DAA de réaliser leurs latrines à moindre coût, AERAMR a facilité la mise en place par les communautés d'un système de tontine. La réalisation des latrines grâce à ce système s'est faite en plusieurs étapes dont les plus importantes sont :

Étape 1 : Assemblée générale (AG) qui a réuni les communautés y compris le Chef Village (CV) a été organisée par les facilitateurs de AERAMR autour de la question d'hygiène et assainissement. Les facilitateurs ont passé l'information aux communautés sur l'importance des latrines améliorées notamment la latrine mozambique et la latrine circulaire à compost, de la FDAL, sur la réalisation des latrines à moindre coût soit 30.000 FCFA (46€) à 40.000 FCFA (61€) et sur le système de tontine. Des groupements de femmes ont été créés dans les communautés où ils n'existaient pas encore pour mettre en place un système de tontine. Un comité de gestion a aussi été mis en place pour le suivi des activités de tontine en lien avec celles d'hygiène et assainissement du milieu.

Les communautés ont ensuite décidé selon leur capacité, du montant à cotiser périodiquement ainsi que de la fréquence de paiement. Ces cotisations varient d'un

village à un autre et tournent généralement autour de 1.000 FCFA à 1.500 FCFA par semaine ou tous les 9 jours. Les ménages intéressés ont ensuite intégré les groupes de tontine. Le nombre de personnes par groupe varie entre 20 à 30 adhérents.

Étape 2 : Relais d'information et marketing sanitaire : Les participant(e)s à l'AG et principalement les femmes ont relayé les informations reçues (inconvéniens de la défécation à l'air libre, types de latrines proposées, coût, tontine, etc.) dans leurs ménages et au sein de leurs communautés. Elles ont aussi encouragé des ménages à réaliser des latrines. Pour toute latrine réalisée, elles reçoivent des commissions de la part des maçons qui les considèrent comme « apporteurs d'affaires » (soit 10% du prix de la latrine).

Étape 3 : Formation des maçons : L'un des objectifs du projet étant la création d'emplois ou d'opportunités d'emplois durables pour les femmes et les jeunes. La stratégie mise en place étant que chaque village ait un maçon de proximité. C'est ainsi qu'au total, 18 maçons majoritairement des jeunes qui sont issus des localités concernées, ont été identifiés et formés par AERAMR sur les différents modèles de latrine que propose le projet.

Étape 4 : Mobilisation des ressources et réalisation de latrines : Dès que le montant de la tontine atteint le seuil prédéfini permettant de faire les fouilles et de creuser la fosse, les fonds sont directement utilisés pour cette tâche qui est exécutée par des puisatiers au profit du bénéficiaire qui ne reçoit pas l'argent en mains propres. La profondeur des fosses varie entre 3 à 6 mètres selon le terrain. Après la réalisation de la fosse et dès que le montant final de la tontine est atteint, une partie de l'argent est directement utilisée pour l'achat des matériaux de construction au niveau des sanimarchés installés par l'ONG (avant la mise en place des sanimarchés, les premiers achats se faisaient auprès de fournisseurs pré-identifiés). Une fois les matériaux achetés, le maçon procède à la construction de la latrine et est payé à la fin des travaux grâce à l'autre partie de la tontine.

Étape 5 : Suivi : Le formateur des maçons a effectué quelques jours de suivi des réalisations de latrines dans certaines localités. Les membres de l'Unité Spécialisée de Services d'Hygiène et d'Assainissement (USS/HA) devraient prendre le relais mais malheureusement cela n'a pas été fait car ces derniers n'y gagnent rien en retour. Ce sont donc les facilitateurs qui ont également suivi la formation des maçons qui ont assuré le suivi des réalisations.

Étape 6 : Utilisation des latrines mises en services : Les ménages qui ont pu réaliser leurs latrines les partagent avec ceux qui n'en ont pas encore, en attendant qu'ils aient les leurs à travers le même système.

Étape 7 : Organisation des concours villages propres

Des concours de « village le plus propre » ont été organisés et les meilleurs sont récompensés avec un montant de 30.000 FCFA à 50.000 FCFA, et avec des outils d'assainissement (balais, poubelles, houes, brouettes, etc.). Cette somme servirait à renforcer leurs activités génératrices de revenus.

Étape 8 : Suivi post-réalisation : Dans le village de Makpéhogon, un groupement de femmes s'en est chargé. Des visites sont effectuées à domicile par la Présidente du groupement pour s'assurer de l'utilisation et de l'entretien adéquat des latrines (propreté, couverture du pot de WC, etc.).

En dehors de ce processus de réalisation de latrine grâce au système de tontine, le CV de Makpéhogon grâce à son leadership, a aussi contribué à la réalisation de quelques latrines dans les lieux publics. En effet, ce dernier a mis en place certaines règles dans son village dont la violation entraîne des sanctions, essentiellement de travaux d'utilité publique. Ces travaux vont du fonçage des fosses pour les latrines dans les lieux publics à la construction des murs des latrines et sont appliquées à tout contrevenant sans exception, même aux membres d'autres villages qui commettent des actes répréhensibles dans son village. Par exemple, une personne qui commet un vol, n'est pas présentée à la police mais reçoit plutôt la punition de creuser une fosse pour une latrine dans un lieu public retenu. Un cas est même survenu impliquant un membre d'un autre village comme le témoigne le CV.

« Une personne du village voisin est venue voler un régime de palme dans un champ dans notre village. Quand elle a été attrapée, nous l'avons conduite dans son village où son Chef de Village lui a dit qu'elle connaît la règle à Makpéhogon et qu'elle doit s'y conformer. Sa famille a donc pris l'engagement et a fourni des paquets de ciment. Ce sont ces paquets de ciment que nous avons utilisés pour construire les murs de ces latrines que vous voyez, montées par un maçon ayant commis une infraction lui aussi. »

Dans le même cadre, les femmes du village de Makpéhogon prennent le devant dans le suivi post-réalisation pour une utilisation hygiénique des latrines

Les femmes du groupement « Aïdjinanmin » du village de Makpéhogon se sont particulièrement illustrées dans le suivi de l'utilisation hygiénique des latrines construites grâce à la mobilisation de l'épargne /crédit au sein d'un groupement mixte à dominance féminine. Les intérêts générés sont redistribués à ses membres en fin d'année. Les femmes du groupement sont des revendeuses de denrées alimentaires tels que le gari, le haricot, etc. Elles s'occupaient aussi des activités de salubrité dans le village et du marché.

Elles ont participé à toutes les étapes d'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'actions communautaire de leur village, et ont joué des rôles très importants à savoir :

- Après les assemblées villageoises, elles ont relayé les informations reçues dans leur environnement.
- Elles ont ensuite joué un rôle d'« apporteurs d'affaires » aux artisans locaux le cadre du marketing de l'assainissement. Elles ont encouragé des ménages à se faire construire des latrines améliorées et ont inscrit dans le groupe de tontine ceux qui ne pouvaient pas mobiliser facilement la totalité du montant nécessaire à la réalisation des latrines.
- Pendant que les facilitateurs et relais de AERAMR recrutés dans le cadre du projet organisaient des visites dans les maisons pour sensibiliser les ménages, elles ont observé comment se font ces séances de sensibilisation. Elles ont donc décidé de poursuivre ce suivi afin de maintenir l'état FDAL. Ainsi, la Présidente et deux autres femmes (chacune dans sa zone) font le suivi du respect des règles d'hygiène et assainissement par les ménages à travers des contrôles inopinés à domicile. Leurs observations portent sur la propreté de la cour et de la devanture, l'utilisation du dispositif de lavage des mains, l'entretien des latrines, etc. Elles bénéficient du soutien du Chef Village notamment lorsqu'elles font face à des résistances de la part de certains ménages.

Ainsi, ce suivi fait par la présidente et ses assistantes contribue énormément à maintenir le village et les maisons propres et fait que les ménages continuent à mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement. Le village a occupé la 2ème place au concours du « village le plus propre » organisé par la Mairie avec l'appui de AERAMR et du Fonds ANE du Programme OmiDelta. Le groupement a été félicité par les autorités communales et a bénéficié d'un prix d'émulation composé du matériel d'assainissement et d'une somme d'argent.

Toutes ces reconnaissances procurent aux femmes une satisfaction morale et contribuent à renforcer leur estime d'elles-mêmes, leur image auprès des hommes et au sein de leur communauté comme l'illustrent les témoignages ci-après :

« C'est un honneur que l'on parle bien de notre localité et que nos actions y aient contribué. Nous en sommes fières. Il y a aussi une réduction des maladies dans le village du fait de la propreté. »

« Au début, nos maris n'étaient pas contents mais aujourd'hui, ils le sont à cause des résultats et de l'argent gagné à partir de nos actions. »

Le leadership très apprécié de la Présidente, l'appui des hommes du groupement, le soutien du Chef Village et la culture de respect de l'autorité au niveau de ce village sont autant de facteurs qui ont facilité cette réussite des femmes.

3. Prise en compte du genre, jeunesse et groupes vulnérables & changement climatique

En termes de GJV, l'objectif du projet était principalement la création d'emplois pour les jeunes et l'implication des femmes dans les différentes activités.

Tirant leçon de ses expériences passées où il a été constaté que les femmes étaient les plus impliquées dans les questions d'hygiène et d'assainissement comparativement aux hommes et aux jeunes, AERAMR a, à travers ce projet, mis les femmes au centre de leurs interventions pour pouvoir atteindre ses objectifs. En effet, les femmes avaient été formées à la poterie afin de pouvoir réaliser les pots de latrines. Elles étaient aussi impliquées dans l'organisation des journées de salubrité à travers les activités de balayage. Une femme est aussi désignée comme responsable de la supervision de l'entretien des latrines réalisées au sein des ménages. Elle visite les ménages et vérifie l'état des latrines, leur entretien, sensibilise et rappelle à l'ordre si nécessaire.

L'implication des jeunes hommes a en revanche été timide puisqu'ils ne trouvaient pas d'intérêt financier, ne se sont pas vraiment impliqués. Toutefois, de jeunes maçons ont été formés sur les différents types de latrines que proposait le projet et ont été amenés à en réaliser de nouvelles.

Par ailleurs, l'instauration de la tontine a permis non seulement de renforcer le pouvoir économique des personnes vulnérables en particulier des femmes, et leurs connaissances, capacités techniques et compétences mais aussi d'améliorer leur image dans la communauté et l'image qu'elles ont d'elles-mêmes. Aujourd'hui, elles ont des connaissances en matière d'hygiène et d'assainissement et lorsqu'elles se retrouvent dans les groupements, elles se sentent plus épanouies.

Pour ce qui est du changement climatique, l'objectif du projet était principalement la promotion des latrines améliorées durables au détriment des latrines en matériaux précaires non résilientes, réalisées avec du bois impliquant la destruction du couvert végétal. Pour ce faire, dans chaque village des leaders communautaires et artisans locaux (membres des comités locaux d'assainissement et groupements de femmes, maçons, menuisiers, plombiers) ont été identifiés et formés pour la réalisation des latrines et l'installation des équipements sanitaires en matériaux durables disponibles localement (dalles préfabriquées, briques en terre pour la superstructure, tôles pour la couverture, portes en bois, etc.).

4. Processus et mécanismes pour assurer la durabilité

La durabilité de cette expérience est appréciée ci-dessous suivant les dimensions FIETS.

Durabilité financière : Le système de tontine mis en place pour réaliser les latrines tient compte du contexte et des capacités financières des populations. Les communautés sont en mesure de réaliser les latrines sans qu'elles ressentent la charge des coûts. Toutefois, certains maçons préfèrent intervenir dans d'autres villages plutôt que dans ceux où le projet a été mis en œuvre parce qu'ils sont tenus non seulement à diminuer le coût de leur prestation pour faciliter les réalisations mais aussi à payer une commission aux « apporteurs d'affaires ».

Aussi, l'expérience du système de la tontine pourrait servir pour les réparations des latrines. De plus, le coût des réparations pourrait revenir moins cher, donc facile à supporter.

Durabilité institutionnelle : Au niveau de la zone sanitaire DAA, des USS/HA ont été mises en place (une par Commune) et collaborent avec les Mairies pour la promotion de l'hygiène et assainissement. Les groupements des femmes dans la plupart des villages sont fonctionnels et continuent à sensibiliser et à inciter les ménages à la réalisation de leurs latrines. La tontine est une pratique courante des populations ; il y a de fortes chances que ce système perdure comme moyen de mobilisation des ressources pour réaliser ou même faire les réparations des latrines. Enfin, les sanimarchés existent et offrent des produits et services aux populations. Il reste à assurer une disponibilité permanente des matériels et matériaux comme les pots Satopan.

Durabilité environnementale : Elle découle du fait que les communautés se sont déjà approprié les changements intervenus sur le plan environnemental. Du fait qu'elles vivent dans un environnement sain et que la fréquence des maladies liées à l'hygiène diminue, les populations ont pris conscience de l'importance de la fin de défécation à l'air libre et ne comptent plus retourner aux mauvaises habitudes.

Durabilité technique : La réalisation des latrines se fait aujourd'hui sur une profondeur de 6 à 10 mètres et une dalle en béton supportée par une couche de briques de 15 cm d'épaisseur. Les compétences pour réaliser ces latrines sont disponibles dans tous les villages. A Makpéhogon, le maçon formé est récemment décédé et il n'y a pas encore de suppléant. Toutefois, toutes les latrines réalisées n'ont pas de toiture et cela pourrait impacter ces réalisations à cause des pluies.

Durabilité sociale : Le fait que les communautés ont compris que c'est grâce aux latrines réalisées et à leur changement de comportement qu'il y a une réduction des maladies hydro fécales comme le choléra, la dysenterie, et conséquemment une

réduction des dépenses de santé, permet de garantir une durabilité sociale. Aussi, l'engagement des femmes constitue un gage de durabilité car à travers elles, leurs enfants et leurs époux sont sensibilisés à l'utilité des latrines et leurs utilisations adéquates.

5. Facteurs favorables et contraintes liées à la mise en œuvre de l'expérience

Plusieurs facteurs ont favorisé la réalisation des latrines grâce au système de tontine. Au nombre de ceux-ci, on peut citer :

- Le système de tontine est une pratique endogène bien ancrée dans les villages ;
- Le fait que le projet ait laissé aux communautés le libre choix de définir le montant et la fréquence de la cotisation pour la tontine ;
- La réalisation de latrines dans les ménages a permis désormais le respect de l'intimité des femmes. Elles n'ont plus à s'exposer dans les brousses aux regards des passants
- L'implication des leaders communautaires, notamment les Chefs Village ;
- L'implication dès le début du processus des fournisseurs des matériaux et la formation/disponibilité des maçons locaux ;
- La durée du projet (2018 à 2020) qui a permis d'asseoir correctement le système de tontine permettant ainsi de faire jusqu'à deux tours de tontine par endroit et donc de réaliser assez de latrines pendant que le projet était encore en cours ;
- Les visites d'échanges entre les communautés et les facilitateurs de l'ONG ;
- La mise en place des sanimarchés ;
- Les concours de « village le plus propre » ont aussi été une source de motivation pour les communautés (esprit de compétition) ;
- Les interventions de AERAMR pendant plusieurs années auprès des mêmes communautés qui permet de gagner la confiance des populations et des responsables communaux.

Concernant les contraintes, il n'a pas été rapporté de contraintes majeures. Toutefois, il existe des limites ou risques inhérents aux tontines notamment la sécurité de l'épargne et la gestion de la tontine qui ne sont pas garanties.

6. Changements induits à travers la mise en œuvre de l'expérience

Plusieurs changements majeurs ont été notés par suite de la mise en œuvre de cette approche. On peut citer entre autres :

- L'intervention du projet a permis la réalisation de 565 latrines améliorées et la réhabilitation de 1.589 latrines dans la zone sanitaire de DAA.
- Une véritable prise de conscience de l'importance d'avoir des latrines et de les utiliser de façon adéquate.

« Aujourd'hui, quand on voit un enfant en train de déféquer à l'air libre, on appelle sa maman pour qu'elle vienne ramasser et jeter dans les latrines. », Témoignage d'une femme du groupement de Makpéhogon.

- Le maintien de la FDAL dans 21 villages des Communes d'intervention.
- La construction continue de types de latrines promues par le projet dans les zones jadis affectées à la défécation à l'air libre.
- L'environnement est plus sain et viable.

« Si c'était avant, tel qu'on est réuni ici, on serait tous en train de chasser les mouches et on aurait eu du mal à respirer », Chef Village de Makpéhogon.

- Les communautés ne construisent plus de maisons sans prévoir de latrines.

« Avant, même des personnes instruites construisaient sans prévoir de latrine. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Les gens ont même instauré le slogan 'une maison sans latrine est une maison inachevée'. », Sébastien DANNOUDO, Ex-REHA et actuel planificateur de la Mairie de Djidja.

- Il y a eu une réduction des maladies diarrhéiques dans la zone d'intervention du projet. Les cas sont passés de 506 en 2017 à 441 en 2018 et 322 en 2019¹⁵.
- Une baisse des dépenses en matière de santé, ce qui est un soulagement surtout pour les femmes qui sont souvent responsables du bien-être de leurs enfants et époux.
- Le lavage systématique des mains aux moments critiques notamment après les selles, avant de préparer les repas, avant de manger, de retour à la maison après avoir été à l'extérieur, après avoir fait la toilette aux enfants, etc.



Photo 3 : Plaque de certification FDAL dans le village de Makpéhogon

On peut dire que ces changements sont imputables aux interventions de AERAMR dans le cadre du Fonds ANE puisque l'ONG, en collaboration avec d'autres partenaires, était déjà intervenue auprès de ces mêmes communautés dans le cadre de l'hygiène et l'assainissement, mais n'avaient pas pu obtenir des changements aussi significatifs. De plus, les communautés elles-mêmes le disent très clairement. A la vue de ces changements obtenus, des

¹⁵ Source : Service statistique de la Zone Sanitaire DAA, 2020

communautés voisines ont exigé des ONG intervenant chez elles d'adopter la méthode des tontines.

Ces changements positifs auraient pu être accrus si :

- Les communautés avaient reçu le soutien des élus locaux à travers l'organisation de journées de reconnaissance et d'encouragement.
- Le système de tontines avait pris en compte la réalisation de toiture pour les latrines qui n'en disposaient pas. En effet, puisque la construction de toiture n'était pas prévue comme option, les ménages n'ont pas envisagé de l'intégrer. Aujourd'hui, ils pensent que sa réalisation devient un autre processus à part et qu'ils doivent encore mobiliser les ressources pour le faire notamment à travers l'organisation d'une autre tontine.

Des effets négatifs peuvent aussi être notés à la suite de la mise en œuvre de cette expérience :

- L'instauration de nouvelles corvées pour les femmes liées au nettoyage des latrines et au balayage régulier des concessions. Pour ce faire, il faudrait sensibiliser/conscientiser davantage les hommes à prendre part aussi aux activités de salubrité et au suivi de l'entretien des latrines dans les maisons. Cela allègerait les tâches quotidiennes des femmes.
- Les découragements observés à l'issue des concours de « village le plus propre », chez ceux qui pensent avoir mérité la première place mais qui n'ont pas été primés.

7. Leçons tirées de l'expérience

Les principales leçons qui se dégagent sont :

- Une intervention basée sur les leçons apprises d'une précédente intervention a plus de chances de réussir. AERAMR s'est appuyée sur sa connaissance de la zone d'intervention et les leçons tirées de ses précédentes interventions.
- La réussite de cette approche tient à plusieurs facteurs notamment :
 - Chaque partie prenante impliquée trouve ses intérêts dans l'approche
 - L'implication des leaders communautaires
 - Le fait de s'appuyer sur des groupements de femmes existants
 - L'OE n'a pas pris le devant et ne s'est pas imposée, mais a plutôt laissé les communautés décider du montant et de la fréquence des tontines. Cela a permis aussi une meilleure appropriation.
 - Des mesures sont prises pour le suivi de l'entretien des latrines, car « *il ne suffit pas de réaliser les latrines, il faut aussi les entretenir.* »

- S'appuyer sur des bonnes pratiques existantes pour bâtir une approche garantissant sa chance de succès. Les tontines sont une pratique séculaire et se sont avérées efficaces pour la mobilisation de ressources des groupes vulnérables afin qu'ils puissent facilement réaliser des latrines.
- Lorsque chaque partie prenante a des intérêts dans le système, elle s'engage davantage et participe durablement. Dans ce cas précis, les jeunes n'ont pas trouvé des intérêts matériels/financiers et ne se sont donc pas intéressés.
- Accompagner les différents groupements dans les activités à la base de leur création et génératrices de revenu contribue à la durabilité voire la pérennisation des réalisations et des acquis.

8. Défis et conditions de répliquabilité

Certains défis majeurs restent à relever notamment :

- La non-implication des jeunes parce qu'ils estiment qu'ils ne gagnent rien en termes de gain financier/matériel, et que si les adultes y sont autant impliqués, c'est parce que ces derniers y gagnent sûrement quelque chose. L'implication des jeunes allègerait la tâche aux femmes qui parfois sont obligées de faire des activités comme le sarclage.
- Bien que tous les ménages aient accès aux latrines, tous les ménages n'ont pas encore leurs propres latrines. En effet, avec la crise économique actuelle, les communautés rencontrent des difficultés et craignent de ne pas pouvoir poursuivre les tontines.

Les **chances de répliquer** cette approche sont grandes puisque l'expérience a prouvé que les ménages sont intéressés par l'approche. À la vue des résultats obtenus à travers cette approche, d'autres ONG ont aussi répliqué cela dans leurs zones d'intervention notamment dans la localité de Dabahoué et Fanougon dans l'Arrondissement de Lissa-Zounmè, à Akodébakou, Zoungoudo, Adingnigon et le village de Tanta dans la Commune d'Agbangnizoun où la Mairie conduisait un projet WASH sur financement de l'Unicef. Cette approche est aussi répliquable parce que les communautés atteignent les résultats escomptés sans ressentir réellement le poids financier. Les résultats de cette approche sont tangibles et rapidement visibles. Il faut toutefois signaler qu'il est nécessaire d'avoir l'adhésion des leaders communautaires et de la jeunesse dès le démarrage.

9. Recommandations spécifiques à cette expérience

Eu égard à cette expérience, il y a lieu de faire les recommandations suivantes :

- Il faut que les Mairies prennent réellement le relais du projet pour que les communautés ne retombent pas dans les mauvaises habitudes. Pour cela, il faut une volonté politique des élus pour qu'ils accordent davantage de priorité et de budget au sous-secteur de l'hygiène et assainissement
- Accompagner les communautés à travers la promotion des AGR pour que les changements soient plus durables financièrement
- Former les leaders locaux sur leurs rôles et responsabilités en matière d'hygiène et assainissement
- Former/sensibiliser les communautés sur l'importance de « l'après construction de latrine » c'est-à-dire l'utilisation, l'entretien, réparation des latrines
- Etendre les visites surprises dans les ménages à tous les villages pour observer l'état des latrines, sensibiliser, rappeler à l'ordre et amender si nécessaire.
- Procéder d'abord à une cartographie et une analyse des parties prenantes, de leurs intérêts et attentes afin de s'assurer de s'assurer de l'adhésion et participation de tous y compris la jeunesse (valable pour toutes les interventions).



Photo 4 : Une latrine réalisée dans le cadre du système des tontines à Makpéhogon (Agbangnizoun)



Photo 5 : Une latrine réalisée par le système de réprimande installé grâce au leadership du CV de Makpéhogon (Agbangnizoun)

Etude de cas 3 : Accompagnement des communautés riveraines des cours d'eau pour leur résilience aux changements climatiques et l'utilisation durable des ressources en eau

1. Contexte et justification de l'intervention

La vallée de l'Ouémé, deuxième vallée la plus riche en Afrique après celle du Nil, présente certaines contraintes liées à l'eau amplifiées par les changements climatiques et les actions anthropiques. Ceci entraîne des dégâts tels que l'épuisement des ressources halieutiques, la destruction des cultures, des habitations, la dégradation des voies d'accès et l'enclavement des localités, le ralentissement des activités économiques, les noyades, etc. Les populations riveraines des cours d'eau y sont les plus exposées. Bien que le cadre institutionnel pour la GIRE existe au plan national, son opérationnalisation n'est pas encore effective au niveau local et particulièrement dans les zones rurales et périurbaines.

C'est ainsi que dans le cadre des actions du Fonds Acteurs non étatiques (ANE) du programme OmiDelta, trois (03) organisations internationales CIDR-Pamiga, VNG International et Protos-Join for Water ont reçu des subventions pour accompagner les communautés riveraines des cours d'eau à mettre en œuvre des actions pilotes concrètes de GIRE. Ces actions visent la résilience des communautés face aux changements climatiques et l'utilisation durable des ressources en eau. Leur mise en œuvre s'est faite à travers 3 projets GIRE à base communautaire que sont : PSE-GIRE, PSL Eau et Nouvelle Vallée du pays Wémè mis en œuvre respectivement par les ONGs ci-dessus citées et leurs partenaires.

La GIRE locale mise en œuvre par les 3 ONGs a consisté d'abord à réaliser un diagnostic de la gestion des ressources en eau et une planification à base communautaire puis à mettre en œuvre des solutions identifiées avec les différentes catégories d'utilisateurs de la ressource en eau, valorisant leurs savoir-faire et initiatives locales existantes.

Les populations ne mesuraient pas toutes l'importance d'agir collectivement et adoptaient certaines pratiques néfastes à l'environnement : déforestation, manque d'entretien des canaux d'irrigation des champs, des canaux de circulation des biens et des personnes, manque de cadres de concertation autour de la ressource en eau au niveau local, etc.

Face aux inondations, les populations ont expérimenté certaines actions ; ceci montre bien leur détermination. Cependant, ces initiatives n'ont pas permis d'avoir des impacts suffisamment efficaces et durables d'où un appui technique externe pour renforcer les initiatives existantes. C'est le cas des digues en sable consolidé ou non qui ne résistaient pas longtemps aux inondations engendrées par les crues parce qu'elles sont réalisées en matériaux précaires et sans toujours tenir compte des interdépendances entre l'amont et l'aval des cours d'eau. Les 3 projets ont renforcé et accompagné les communautés sur la base des principes suivants :

- Gestion amont-aval avec des actions complémentaires notamment la maîtrise du ruissellement au niveau du plateau et une meilleure gestion des crues et des inondations en aval ;
- Gestion collective communautaire des problèmes liés à la ressource eau (inondations, érosion et dégradation des sols, etc.) ;
- Solutions endogènes améliorées, préservant l'environnement.

2. Description de l'approche et rôles des parties prenantes

L'approche utilisée pour conduire de telles interventions peut être résumée en sept (07) étapes (schéma ci-dessous), avec quelques spécificités par organisation.

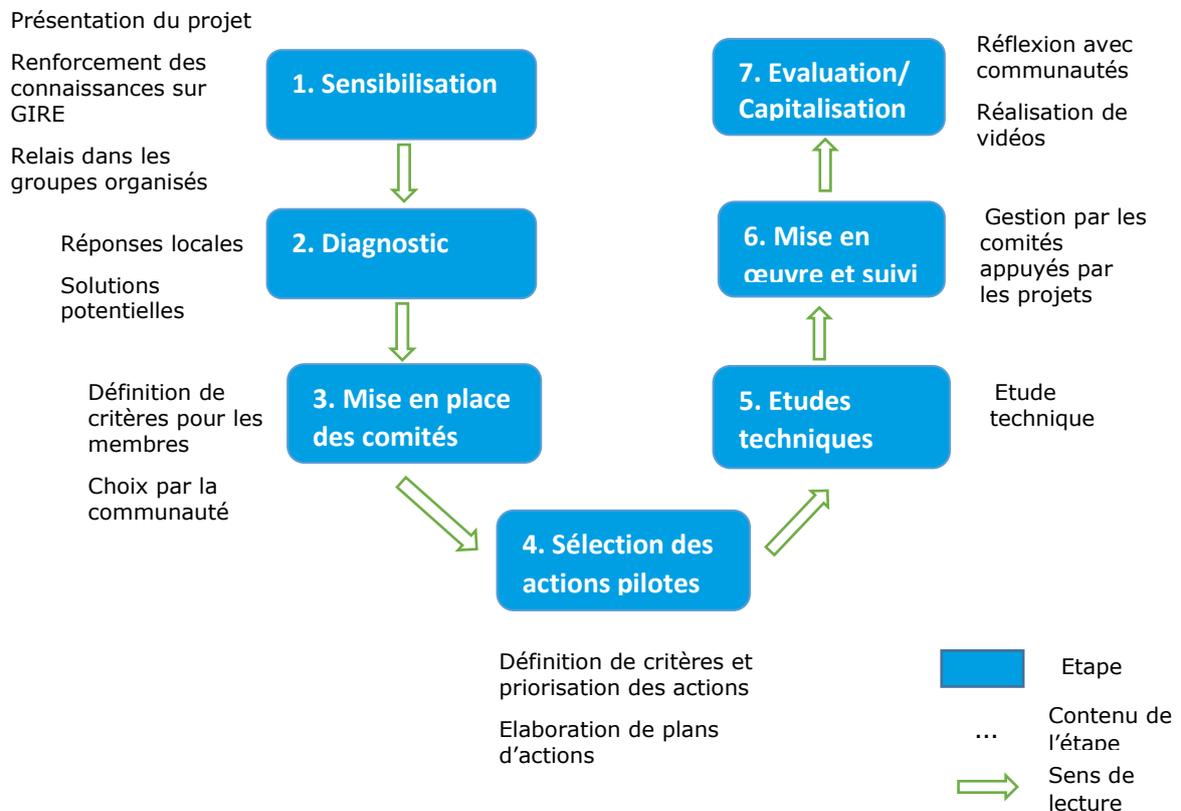


Figure 4 : Processus de GIRE à base communautaire par les projets du Fonds ANE OmiDelta

Etape 1 : Information/Sensibilisation des autorités locales et groupes organisés (GO) de pêcheurs, agriculteurs, commerçants, femmes, tontine, etc. existants déjà dans le milieu sur la GIRE à travers des focus group où des sous-groupes par catégories : hommes, femmes, jeunes sont organisés suivis de plénière, à l'aide de guides d'animation, vidéos didactiques, affiches et plateaux de jeux de rôles. Des représentant(e)s de ces groupes ont servi de relais auprès des autres membres de la communauté. Enfin, des émissions ont été animées par les radios locales. Les groupes organisés sont souvent identifiés avec l'aide des autorités locales qui les connaissent mais aussi au cours de assemblées communautaires où les participant(e)s renseignent l'OE sur les groupes existants.

De façon spécifique, dans le cas du CIDR-Pamiga, il y a eu des réalisations / démonstrations appelées « microactions GIRE ». VNG International a amené les populations à comprendre et exprimer la notion de GIRE en langue locale : « Wologuêdê ».¹⁶

Etape 2 : Le diagnostic a consisté à identifier les problèmes liés aux ressources en eau, les difficultés, les initiatives/techniques d'adaptation locales ou potentielles, les acteurs et interventions. Ceci a été fait à l'aide de focus group ou dialogues communautaires. Dans ce cadre, CIDR-Pamiga a réalisé des cartographies participatives pour montrer les interactions et interdépendances de l'amont à l'aval. Protos-Join for Water a utilisé un plateau de jeux pour l'identification des problèmes menaçant les services écosystémiques et leurs solutions. VNG International a utilisé des fiches d'identification des initiatives locales lors des dialogues communautaires.

Etape 3 : Mise en place des comités communautaires de l'eau ou cadres de concertation : Les membres sont désignés par les communautés (groupes organisés ou leaders communautaires) sur la base de critères tels que : être concerné(e) par la ressource en eau, être engagé(e)/volontaire, être disponible, etc. Ces comités sont établis par sous-unité hydrologique, communautés d'intérêt ou par ressource en eau partagée (sur une portion de territoire peu étendue – environ 5-10 km pour que les déplacements ne soient pas une contrainte pour les réunions) ; il s'agit des Comités Communautaires de l'eau (CCE) pour le cas de CIDR-Pamiga , Cadre de Concertation GIRE (CC-GIRE) avec VNG International, et Comités Civils Communautaires (CCC) dans le cas de Protos-Join for Water, qui ont été établis par village ou unité hydrologique.

¹⁶ Ce terme signifie « interrelié ». En effet, la GIRE nécessite d'agir en chaîne.

Etape 4 : Sélection des actions pilotes avec les comités communautaires de l'eau ou les cadres de concertation ou comités civils communautaires sur base de critères précis pour être éligibles. Par exemples : être financièrement supportable et réalisable dans la période de mise en œuvre du projet. Les comités sont alors accompagnés par l'équipe de projet pour l'élaboration de leurs plans d'actions. Les actions pilotes mises en œuvre sont issues des plans d'actions communautaires.

Etape 5 : Etudes techniques et de faisabilité des actions retenues afin d'apprécier tous les aspects à prendre en compte lors de leur exécution dont la conception technique, les mesures de protection de l'environnement et la gestion des questions foncières et économiques. Le savoir-faire local qui a été valorisé dans le cadre de la GIRE a surtout concerné : le débouchage des canaux et couloirs d'accès par les populations elles-mêmes qui en maîtrisent la technique ; en ce qui concerne les connaissances techniques, il s'agit des techniques de conservation des eaux et des sols (diguettes avec sacs de sables, plantes antiérosives, etc.) pour lesquelles les connaissances des populations ont été renforcées, les travaux d'aménagement pour lesquels la main d'œuvre des populations a été utilisée et la gestion collective communautaire des travaux. Pour les initiatives ou pour les infrastructures qui existaient déjà, les études techniques ont permis d'apporter des précisions sur la ressource en eau concernée et sur les caractéristiques (dimensionnements et autres) nécessaires pour que cela soit efficace/résolve le problème relevé. Par exemple, à Zounkpédé dans l'Arrondissement de Ahomè-Lokpo, Commune de Sô-Ava, les populations avaient construit une passerelle à l'aide de sacs de sable consolidé avec du ciment entassés et des bois de teck servant de garde-corps. Les études ont permis de préciser les caractéristiques requises pour plus de durabilité et les types d'ouvrages possibles.

Etape 6 : Mise en œuvre, gestion et suivi par les comités avec l'appui technique des équipes des projets. Les travaux sont réalisés en utilisant la technique de Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) qui engage les membres de la communauté contre une rémunération. Au niveau de CIDR-Pamiga, des ouvriers locaux ont été formés pour mettre en œuvre les techniques de conservation des eaux et des sols (CES)¹⁷ : billons perpendiculaires aux pentes, diguettes antiérosives, etc. Quant aux travaux de désencombrement de canaux d'eau, même si la planification est réalisée au niveau des comités communautaires de l'eau (CCE), les travaux et leur gestion sont réalisés à un

¹⁷ Module 1 : Compréhension du phénomène de dégradation des ressources naturelles ;
 Module 2 : Changeons nos pratiques/Principes de lutte à adopter ?
 Module 3 : Quelques méthodes agronomiques de CES
 Module 4 : Quelques méthodes Physiques élémentaires
 Module 5 : Méthodes « végétales » et solutions fondées sur la nature
 Module 6 : Planifications des mesures CES/GIRE

niveau plus local de sous-comité de gestion, regroupant les propriétaires terriens et exploitant(e)s et toute autre personne impliquée dans la gestion de la ressource en eau. Au niveau de VNG International, les travaux de désencombrement sont normalement réalisés par des entreprises mais parfois, ils sont réalisés par les membres des CC. Dans ce cas, un sous-comité est mis en place avec l'appui de VNG pour la sélection des actions, l'organisation et le suivi des travaux. Cependant, les constructions d'infrastructures d'envergure ont uniquement été réalisées par des entreprises locales avec obligation d'employer les membres de la communauté pour les travaux ne nécessitant pas de spécialisation. Le suivi de la réalisation de ces ouvrages est alors réalisé par le sous-comité de gestion puis de manière périodique par le CC.

Etape 7 : Évaluation/Capitalisation intervient à la fin de la mise en œuvre de chaque action pilote. Elle se fait avec les communautés pour apprécier ce qui a été fait et quelle suite donner. Par ailleurs, des cartes et des fiches de capitalisation des actions pilotes sont réalisées ainsi que des documents décrivant les approches utilisées, des vidéos de capitalisation, etc. Enfin, des plaques signalétiques présentant l'action pilote sont installées au niveau de chaque site.

L'encadré ci-dessous présente les types d'actions mises en œuvre.

Actions de GIRE dans la Basse & Moyenne Vallée de l'Ouémé

- Valorisation de la ressource eau : développement de la filière jacinthe d'eau et appui à la filière sable fluvial.
- Lutte antiérosive : renforcement du couvert végétal / reboisement des berges.
- Protection et conservation des écosystèmes : proposition de solutions fondées sur la Nature et autre technique de conservation des eaux et des sols.
- Renforcement des capacités d'adaptation de la population à l'inondation et à la sécheresse : construction de passerelle avec dispositifs de régulation d'eau, caniveaux d'évacuation des eaux de ruissèlement, rampe d'accès de

3. Prise en compte du genre, jeunesse et groupes vulnérables & changements climatiques

L'intervention en elle-même est orientée vers la protection de l'environnement et l'adaptation aux effets/impacts des variabilités des changements climatiques. Les différentes actions menées se sont concentrées sur une meilleure gestion des ressources naturelles en particulier les ressources en eau à travers la restauration des habitats des différentes espèces végétales et animales vivant dans les milieux humides ainsi que la Conservation des Eaux et des Sols (CES) afin d'améliorer la capacité des écosystèmes naturels à réguler le flux hydrique. Les études de faisabilité et plans de gestion environnementale et sociale ont permis de prévoir les mesures d'atténuation des éventuels effets négatifs. Les différentes sensibilisations ont aussi veillé à faire le lien avec les changements climatiques, et comme résultat, la résilience des populations s'est accrue.

Toutes les catégories de la population de chaque communauté y compris les femmes et les jeunes ont été impliquées à travers des focus groups qui leur ont permis de faire entendre leurs voix. Ils/elles ont aussi contribué et bénéficié des actions. Les activités économiques des groupes vulnérables liées à la ressource en eau ont été boostées alors qu'elles étaient compromises. A titre d'exemple, on peut citer l'aménagement du marché Djassin-Tokpa (Commune de Porto-Novo) qui n'est plus inondé, l'accès facile aux boutiques grâce aux caniveaux à Tokpa-Zoungo (Commune d'Abomey-Calavi) et l'accès aux services sociaux de base à Ahomey-Lokpo (Commune de Sô-Ava), etc.

4. Processus et mécanismes pour assurer la durabilité

La durabilité de cet accompagnement est ici appréciée suivant les dimensions FIETS.

Durabilité financière : Des solutions simples, peu coûteuses et facilement reproductibles (dispositifs de CES, désencombrement des canaux d'eau, etc.) ont été mises au point. D'autres solutions plus complexes (surcreusements ou infrastructures en béton tels que passerelles, caniveaux, etc.) ont aussi été mises en place. Par ailleurs, les ressources financières pour les entretiens courants sont mobilisées par les communautés elles-mêmes (cotisations). Certaines Mairies sont impliquées dans les actions et les comités ont prévu des actions de plaidoyer pour amener celles-ci à prendre le relai.

Durabilité institutionnelle : Les comités mis en place sont bien ancrés dans leurs communautés, les membres ont des intérêts liés à la ressource eau ce qui les rend légitimes et ils continuent de s'occuper de l'entretien des ouvrages et des sites

aménagés. Ces comités ont encore besoin d'être renforcés notamment par rapport à leur organisation interne pour un bon fonctionnement et sur les questions de plaidoyer-lobbying et recherche de partenariat pour consolider les acquis. Des Mairies se sont engagées à accompagner les actions mises en œuvre (Porto-Novo, Dangbo, etc.) ce qui contribuera à la pérennisation des acquis. Il existe aussi des synergies d'action avec d'autres intervenants ; c'est le cas de la SGDS pour l'entretien des canaux et caniveaux à Kpakpakanmè et Tokpa Zoungo Sud et le cas de l'ANPC, la DGEau et les communes au cours du développement du SAPC.

Durabilité environnementale : Avec la prise de conscience et l'impact positif tangible des actions pilotes GIRE sur les communautés et les écosystèmes, on peut espérer la poursuite des pratiques protectrices de l'environnement. Les comités devront veiller à ce qu'au niveau des espaces cultivables récupérés, les producteurs continuent à utiliser les bonnes pratiques culturelles respectueuses de l'environnement. Aussi, les actions menées tels que le reboisement des espaces/berges, les cordons pierreux, les diguettes, etc. favorisent-elles le maintien/ renouvellement du couvert végétal et d'autres écosystèmes.

Durabilité technique : Les techniques sont simples et maîtrisées par les communautés qui poursuivent elles-mêmes les activités de régulation du ruissellement et de l'écoulement des eaux. L'expertise externe nécessaire pour les travaux complexes existe sur le territoire national et les communautés sont formées à la gestion des infrastructures ainsi que les entretiens courants.

Les aménagements et infrastructures réalisés sont récents et leur gestion par les comités ne fait que commencer. La courte durée du projet n'a donc pas permis d'observer le comportement des ouvrages et de faire un suivi /accompagnement des actions GIRE ainsi que des structures mises en place notamment les cadres de concertation.

Durabilité sociale : Des réponses ont été apportées aux intérêts/besoins réels et pressants des communautés. On note l'engagement et l'appropriation des actions par les populations suite aux effets bénéfiques des actions GIRE. Il faudra prendre des dispositions pour le renouvellement des membres des comités d'autant que cela relève du bénévolat.

Les constructions ont parfois soulevé des difficultés avec les propriétaires des terres devant abriter les infrastructures/aménagements et ceux environnants malgré les concertations faites en amont de la réalisation des travaux.

5. Changements induits à travers la mise en œuvre de cette expérience

Il y a une amélioration des connaissances et compétences des populations sur la GIRE grâce aux sensibilisations sur le SAPC, la mise en œuvre d'actions de gestion des inondations, les formations sur les techniques CES et la collecte de jacinthe, etc.) : au moins 536.000 personnes et quelques 650 groupements / organisations touchés dont 49 CLE ou structures de préfiguration des CLE dotés de plans d'actions. Aussi, les différents travaux de débouchage des canaux ont permis de faciliter la navigation, de sécuriser les activités agricoles des zones autrefois inondables ainsi que les transactions commerciales. De même, certaines localités autrefois enclavées en saison de pluie ou en période de crue sont désormais accessibles en toute saison (Zounkpodé, Tokpa-Zoungo, etc.) et des solutions durables sont adoptées à travers des aménagements en matériaux plus résistants. Même la jacinthe d'eau qui est une plante envahissante et qui bloquait la navigation est aujourd'hui valorisée comme source de revenus pour les populations qui peuvent la vendre à une usine ou la transformer en compost.

Les photos suivantes présentent quelques changements induits.



Photos 6 et 7 : Canal d'eau désencombré permettant aux cultures de décrue de ne pas être inondées



Photos 8 et 9 : Passerelle précaire inondée avant l'intervention et passerelle en béton réalisée par le projet PSL Eau de VNG International dans la Commune de Sô-Ava

Les témoignages suivants viennent corroborer ces différents changements.

« Nous avons compris que le remblai avec les ordures n'est pas bien parce que cela peut empêcher l'eau de s'infiltrer dans le sol, polluer la nappe phréatique et nous exposer aussi à des maladies. Nous avons compris que la gestion de l'eau se fait en chaîne et ensemble. On doit chercher la solution collectivement. »
DOSSOU-YOVO Rose, Responsable de site à Tokpa-Zoungo/Abomey-Calavi

« Le désencombrement du cours d'eau nous a permis de récupérer de terres pour installer des cultures. Maintenant, nous produisons plus. »
AHIDE Seidou, Responsable de site à Sèdjè-Dénou/Zè

« Avant, le ruissellement drainait les éléments nutritifs pour nos cultures. Mais aujourd'hui avec la réalisation des diguettes, l'intensité du ruissellement a diminué. Actuellement, on a eu de bons rendements aux endroits où on produisait sans avoir de bonnes récoltes. »
AGBETE Justin, membre CCE Dasso/Ouinhi

« Avec l'intervention de VNG, nous n'avons plus connu d'inondations. »
AYITANON Jacqueline, Membre groupement de femmes, Tokpa-Zoungo/Abomey-Calavi

Il convient de souligner qu'aujourd'hui, il y a une meilleure connaissance du réseau hydrographique des Communes d'intervention grâce aux différentes cartes réalisées par les projets.

6. Leçons tirées de l'expérience

De cette expérience, il ressort que :

- La gestion des ressources en eau par les communautés à la base est efficace mais est plus durable lorsque les Mairies sont réellement engagées
- La gestion durable des inondations nécessite souvent d'importants moyens financiers que les populations ne peuvent mobiliser à partir de leurs revenus.
- La gestion durable des ressources en eau résulte de l'implication active des communautés dans la mise en œuvre des actions, l'utilisation adéquate et équitable des ressources en eau (pratiques), la disponibilité du financement et de spécialistes pour les accompagner.

7. Défis et conditions de répliquabilité

Le principal défi à relever est la durabilité des ouvrages et structures mis en place par les communautés. L'analyse de la durabilité a montré que les bases sont jetées, mais la

durée relativement courte des interventions n'a pas permis de bien asseoir les mesures de consolidation. Les comités mis en place sont assez jeunes pour garantir que cela perdure. En plus, la faible capacité financière des populations ne permet pas de mobiliser les fonds nécessaires pour d'autres actions de consolidation des acquis et de passage à échelle des expériences dans les localités non encore touchées par les interventions. Aussi, vu la jeunesse des comités et conséquemment leur besoin en renforcement de capacités, leur mise en relation avec les Mairies et les autres intervenants dans le développement local est importante pour garantir leur bon fonctionnement et durabilité. Malheureusement, la durée plutôt courte de mise en œuvre du programme doublée par l'impact de Covid-19 n'ont pas permis de suivre les comités pour la conduite de plaidoyers en direction des mairies pour que celles-ci puissent intégrer ces actions dans leurs plans de développement et aussi tirer profit du Guichet Etatiques du programme OmiDelta pour leur financement.

L'expérience est répliquable ailleurs où se posent les mêmes besoins dans les conditions suivantes :

- S'appuyer sur les groupes organisés existants et ayant des intérêts dans l'exploitation durable des ressources en eau comme les producteurs de décrus, les pêcheurs, les groupements de femmes, etc. pour jeter la base de la durabilité des actions ;
- Poursuivre l'information/sensibilisation des populations sur la GIRE et les liens entre l'amont et l'aval pour une meilleure préservation des ressources en amont ;
- Identifier et valoriser les initiatives locales dans la recherche de solutions durables ;
- Identifier et valoriser les approches de solutions basées sur la nature ;
- Mettre les membres des comités en posture de coproducteurs et bénéficiaires des actions menées pour s'assurer qu'ils poursuivront après le projet ;
- Disposer ou réaliser la cartographie des ressources en eau de la zone d'intervention afin de mieux comprendre la dynamique hydrologique et rechercher la synergie entre les utilisateurs de ces ressources.

8. Recommandations spécifiques à cette intervention

Sur la base de cette expérience, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

Organisations exécutantes

- Veiller à préserver les écosystèmes des milieux d'intervention en surveillant les impacts avérés ou potentiels des réalisations et identifier les mesures de prévention ou correctives ;

- Accompagner les communautés pour faire le plaidoyer en direction des Mairies pour le financement et la poursuite des actions concrètes GIRE ;
- Œuvrer pour l'intégration des actions GIRE dans les PDC et PAI des communes ;
- Accompagner les communes pour élaborer des projets de GIRE communautaire en restant dans le rôle d'appui conseil ;
- Documenter l'expérience et la mettre à la disposition des mairies et des services techniques de l'Etat dans le cadre d'un transfert de connaissances et d'apprentissage.

Mairies

- Intégrer les actions GIRE dans les PDC et PAI en vue d'apporter des solutions durables aux inondations et à la préservation des écosystèmes ;
- Initier et organiser des rencontres de dialogue avec les populations en vue de suivre la fonctionnalité des réalisations et structures mises en place ;
- Identifier des mécanismes de financement durable des actions GIRE et de maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages réalisés et des structures mises en place.

Structures étatiques chargées de l'opérationnalisation de la GIRE au niveau local

- S'appropriier les différentes documentations déjà disponibles (rapports de capitalisation, cartes, supports, guides de sensibilisation) afin de construire sur l'existant ;
- Utiliser l'approche GIRE locale afin de donner les réponses adéquates aux problèmes socio- économiques des communautés et pour en assurer la durabilité ;
- Accompagner les Mairies dans la prise en compte de la GIRE dans leur planification ;
- Faire émerger les Comités Locaux de l'Eau (CLE) à l'échelle des unités hydrologiques.

Etude de cas 4 : Des solutions innovantes pour un accès durable des populations à l'eau potable : installation des compteurs volumétriques sur les FPM

1. Contexte et justification de l'intervention

L'analyse de la situation en matière d'accès à l'eau potable dans la Commune de Parakou a permis de relever un faible taux d'accès lié à l'insuffisance du nombre des PEA et à l'irrégularité dans le fonctionnement des PEA existants. Les FPM sont soit en panne ou tarissent vite. Quant aux kiosques à eau, plusieurs sont abandonnés à la suite du retrait des compteurs par la SONEB pour non-paiement de la facture de consommation.

Au niveau des FPM, il n'y a pas un système de mesure de la quantité d'eau servie. Une redevance forfaitaire mensuelle de cinq mille (5.000) FCFA est fixée par la Mairie. Mais, le paiement de cette redevance n'est pas régulier et cela réduit les possibilités de mobilisation des ressources nécessaires pour en réaliser de nouvelles ou faire les grosses réparations en cas de panne.

Pour remédier à ce problème, le projet PACEPHA subventionné par le Fonds ANE du programme OmiDelta exécuté par l'ONG AProDESE a mis en place un système de gestion des Forages munis de Pompes à Motricité Humaine (FPM) équipés des compteurs. C'est une pratique jusque-là peu connue dans cette commune qui a pour objectifs de contribuer à comptabiliser le volume réel d'eau vendue, réduire les contradictions qui découlent de la fixation du montant des redevances communales Eau et surtout améliorer le niveau des recettes issues de la vente d'eau.

Ce projet a pour objectif de contribuer à l'accroissement de l'accès et de l'utilisation des services d'approvisionnement en eau potable et à l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement durables par les populations défavorisées et vulnérables de la zone périurbaine de la Commune de Parakou.



Photo 10 : Forage muni de Pompe à Motricité Humaine

2. Description de l'approche et rôles des parties prenantes

Le processus de l'expérimentation a suivi les étapes suivantes :

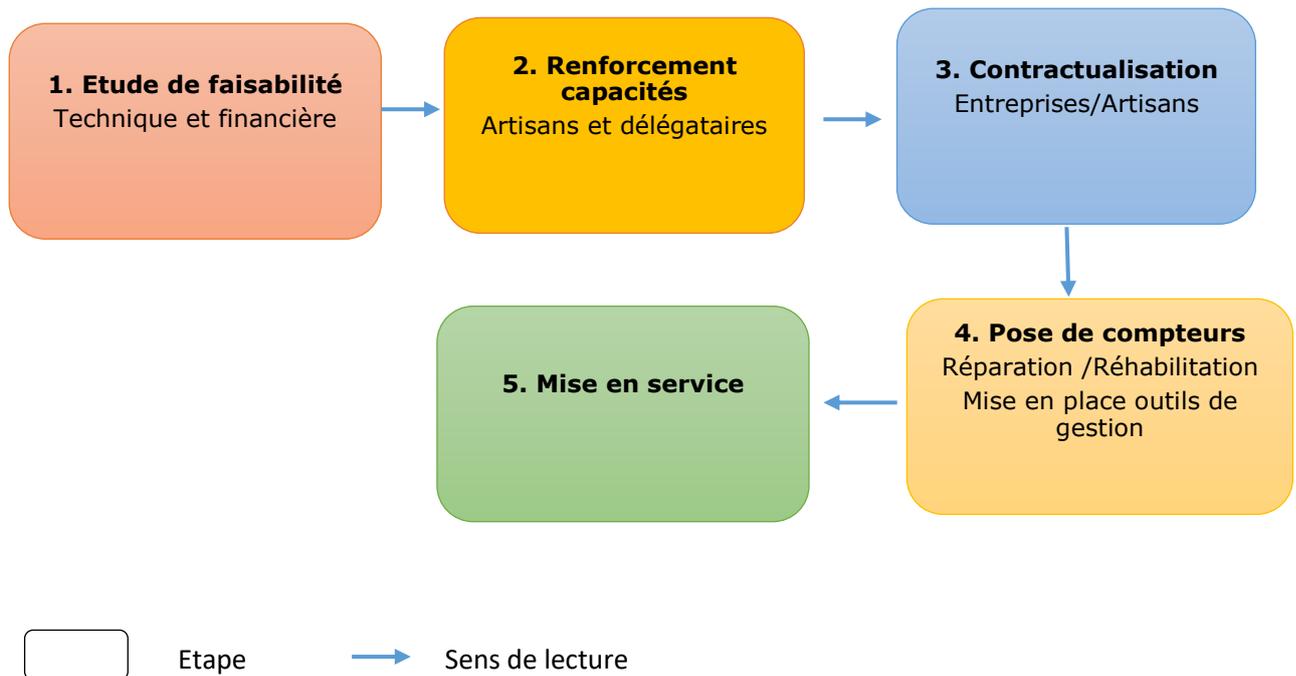


Figure 5 : Processus d'expérimentation de la gestion des FPM munis de compteur volumétrique

Etape 1 : L'étude de faisabilité : Le diagnostic de l'état de fonctionnalité des FPM a été réalisé par des artisans réparateurs de la commune de Parakou. Il a permis d'une part d'établir la liste des FPM fonctionnels, ceux à réparer et ceux qui nécessitent une réhabilitation complète, et de retenir le nombre de FPM dont la gestion sera optimisée grâce à l'installation des compteurs volumétriques.

Pour l'identification des caractéristiques techniques de chaque ouvrage, l'analyse des options applicables et surtout l'adhésion des acteurs clés, le cadre de concertation des acteurs du secteur eau et assainissement a servi de tremplin pour les échanges. Des séances de concertation avec le maître d'ouvrage et les services déconcentrés en charge de l'eau et de l'assainissement au niveau départemental ont permis de s'accorder sur la pertinence de l'expérimentation.

L'assistance technique et les conseils du Service de l'Eau au niveau départemental ont permis d'avoir des informations sur les caractéristiques des différents points d'eau. L'appui conseil de la SONEB a permis de comprendre les caractéristiques et les différents types de compteurs à eau, ceux disponibles et les conditions de leur acquisition. Ainsi, l'option d'utiliser les mêmes compteurs que la SONEB pour les FPM a été revue pour prendre en compte les critères de disponibilité et les caractéristiques des FPM avant le choix final des types de compteurs appropriés. Cela a abouti à ajuster les coûts nécessaires pour la réalisation de l'expérience.

Etape 2 : Le renforcement de capacités : Les artisans réparateurs ont bénéficié des formations sur l'entretien des pompes (recyclage) et sur les techniques de pose de compteurs.

Pour exprimer sa satisfaction, l'artisan réparateur du 3e Arrondissement de la Commune de Parakou déclare :

« Je me sens maintenant un vrai réparateur des pompes car c'est grâce à cette expérience que nous avons été formés sur les techniques d'entretien des FPM et de pose de compteurs. Ce que nous faisions jusque-là, nous l'avons appris sur le tas ».

Etape 3 : La contractualisation : L'appel d'offres de recherche d'expertise a permis d'identifier et de recruter une entreprise qui, à son tour, a établi un accord avec l'un des artisans-réparateurs¹⁸ (président et doyen des artisans réparateurs de la Commune) formés pour la réparation et l'optimisation des FPM. Celui-ci a impliqué ses deux autres collègues dans l'exécution.

Etape 4 : La pose des compteurs : Les artisans réparateurs se sont chargés des réparations et de la pose des compteurs sous le contrôle technique de l'entreprise recrutée.

Etape 5 : La mise en service ou expérimentation : Des cahiers de gestion sont mis à la disposition de chaque délégataire de FPM pour relever les quantités d'eau prises afin d'évaluer la quantité quotidienne prélevée, une étape clé vers la tarification de l'eau et la révision du montant mensuel des redevances.

A l'étape d'expérimentation du fonctionnement du système 'FPM à compteur', il s'est avéré que les trois types de pompes (Vergnet, India, et Afridev) concernés ont fonctionné différemment. Les pompes de type Afridev et India se sont avérées moins adaptées. Par suite de ce constat, l'expérience a été recentrée uniquement sur les pompes Vergnet, soit un total de cinquante (50) compteurs.

L'expérimentation a été financée par le Fonds ANE OmiDelta, mais certains travaux imprévus de modifications au niveau des FPM tels que les travaux de pose des compteurs sur les pompes et les adaptations des pompes ayant déjà subi de modification puis ayant fait objet de réhabilitation ont été pris en charge par AProDESE sur fonds propres.

¹⁸ Il fallait contracter avec une entreprise formellement reconnue qui répond aux normes alors que les artisans-réparateurs de la mairie ne sont pas organisés en entreprise.

Dans l'ensemble, l'étape des essais de pompage a révélé que pour un bon fonctionnement du système, il faut un entretien régulier pour éviter les dysfonctionnements techniques et ceci indépendamment du type de pompe. La plupart des délégataires ont relevé que la fonctionnalité de certains points d'eau équipés des compteurs a été très brève, estimée à une semaine dans certains cas. Les raisons évoquées et les déductions se résument comme suit (voir schéma 7) :

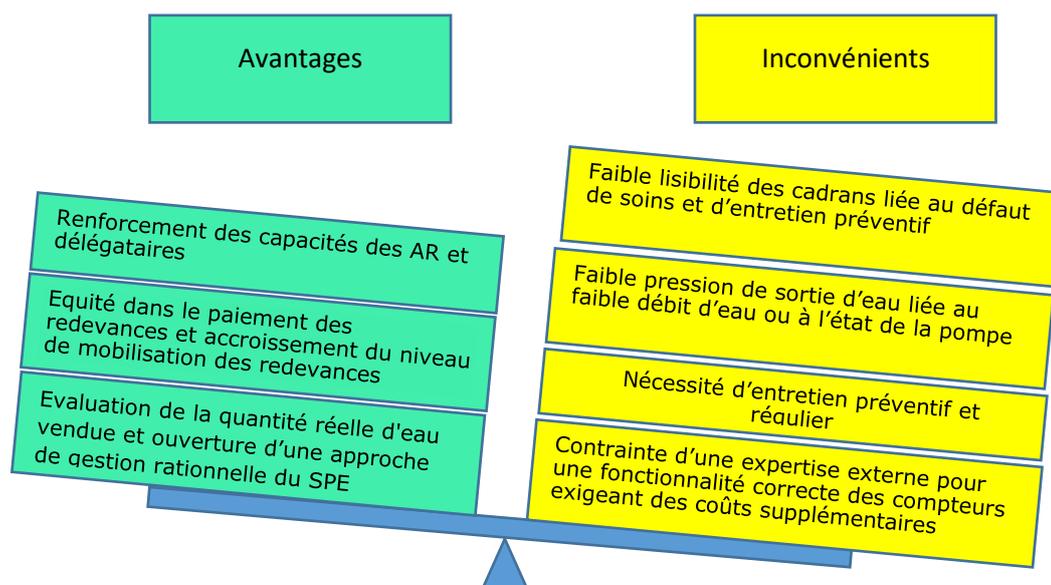


Figure 6 : Avantages et inconvénients des FPM équipés de compteur volumétrique

Comme le montre le schéma ci-dessus, les principaux avantages liés au système sont : l'équité dans le paiement des redevances par une évaluation de la quantité réelle d'eau vendue au niveau de chaque point d'eau, l'accroissement des recettes communales liées au paiement de ces redevances et une approche de gestion rationnelle du service public de l'eau.

Cependant, il existe aussi des inconvénients non négligeables qui constituent des contraintes réelles et les raisons de la faible motivation et la réticence à utiliser le système de FPM à compteurs volumétriques. On peut citer principalement trois à savoir :

- La faible pression de sortie de l'eau. En effet, étant donné que la pose de compteur induit une baisse de la pression de sortie de l'eau du FPM les usagers sont contraints à passer plus de temps à la pompe avant d'obtenir la même quantité d'eau que lorsque le FPM n'était pas muni de compteur. Or, sans compteur, certains FPM nécessitent déjà plus d'effort de pompage pour un faible débit d'eau.

- La nécessité d'entretiens préventifs et réguliers des FPM dans le cas de la pause des compteurs et de surcroît des interventions de la Mairie, ce qui à la longue va engendrer plus de dépenses pour elle. Les FPM subissent assez de pression et sollicitent plus de soins et d'entretien préventif. Ce manque de soins et d'entretien les rendent plus fragiles et inefficaces. C'est ce qui rend le cadran de certains compteurs peu lisible (souvent embués).
- Une autre contrainte est le recours à de l'expertise externe (autres que les artisans réparateurs) pour une fonctionnalité correcte des compteurs en cas de problème.

Il ressort que l'analyse technique n'avait pas identifié toutes les mesures à prendre pour la bonne gestion de ce nouveau système.

3. Prise en compte du genre, jeunesse et groupes vulnérables & changements climatiques

L'adaptation de compteur volumétrique aux FPM vise la transparence des recettes eau et l'équité dans le paiement des redevances liées à l'eau et par conséquent l'accroissement de ressources pour l'entretien et la maintenance des ouvrages et la disponibilité en quantité suffisante de l'eau. Ce qui profite surtout aux femmes et aux filles chargées de la corvée d'eau pour toute la famille. En revanche, la pose de compteur sur les FPM a fait baisser la pression d'eau à la sortie, pression qui est déjà assez faible au niveau de certains FPM. Cela a augmenté le temps à passer par les usagers en particulier les femmes et filles qui sont les principales responsables de la corvée d'eau.

4. Facteurs favorables et contraintes liés à l'intervention

Les principaux facteurs favorables à la mise en œuvre de cette action sont :

- L'action se situe dans un cadre global d'amélioration de la délivrance de service public de l'eau
- La disponibilité d'artisans réparateurs formés
- Les besoins de transparence/traçabilité des recettes et d'équité dans le paiement de redevances
- La disponibilité de la technologie adaptée.

Au nombre des facteurs défavorables, on peut citer principalement :

- L'analyse de faisabilité n'a pas permis d'anticiper certaines contraintes majeures liées à l'adoption du système

- Les parties prenantes notamment la Mairie, Service de l'Eau et les délégataires aurait dû expliquer plus clairement à l'ONG d'exécution leurs appréhensions et réserves par rapport au système.
- La pose de compteur sur les FPM constitue un moyen de contrôler la quantité d'eau réellement vendue et de faire payer en conséquence la redevance. Ce contrôle constitue une des causes de réticence de certains délégataires.

5. Changements induits à travers l'intervention

En matière de changements induits, il convient de relever que :

- Pour les usagers et la Mairie, l'expérimentation a permis de connaître les problèmes techniques qui devraient être suffisamment analysés en amont avant sa réalisation.
- L'expérience des compteurs a conscientisé les usagers autrefois réticents au paiement systématique de l'eau au volume à un changement positif de comportement.
- L'expérience des compteurs a aussi conscientisé les autorités communales à la nécessité d'une réponse rapide face aux dysfonctionnements.
- Pour le responsable du Service Eau de la Mairie : 'Toute expérience est un point d'apprentissage' parce que l'action a permis de renforcer les connaissances sur les caractéristiques et le fonctionnement de chaque type de pompe.

6. Leçons tirées de cette expérience

Cette expérience permet de tirer les leçons suivantes :

- Il n'est pas toujours possible de prévoir toutes les contraintes liées à l'adoption d'un système, sauf pendant l'expérimentation.
- Une ouverture et une franche collaboration entre les différentes parties prenantes est un gage pour maximiser les chances de réussite.
- Réaliser l'expérimentation sur un nombre plus réduit de FPM aurait permis d'en limiter les coûts.

Etude de cas 5 : Des solutions innovantes pour un accès durable des populations à l'eau potable : mise en place d'un système d'alerte en cas de panne des FPM

1. Contexte et justification de l'intervention

Selon le rapport du Plan Directeur du sous-secteur de l'AEP de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (juillet 2017), les forages représentent 81% des captages au Bénin. Ils sont majoritaires dans tous les départements de 58% dans l'Atlantique à plus de 90% dans l'Alibori, Mono, Plateau et Zou ; et le forage équipé de pompe à motricité humaine (FPM) est le modèle le plus courant.¹⁹

Les départements du centre et du nord Bénin sont ceux dans lesquels les FPM prédominent. Dans le cadre du Fonds ANE du programme OmiDelta, le consortium NIM BURAM²⁰ est intervenu dans les Communes de Gogounou (département de l'Alibori), Kalalé (département du Borgou) et Ouessè (département des Collines) pour contribuer à l'apport de solutions aux problèmes d'approvisionnement en eau potable.

L'objectif de l'intervention est d'accroître l'accès aux services d'eau potable et de façon durable à travers les actions suivantes :

- Réhabiliter/réparer des FPM d'AEP non fonctionnels ;
- Rendre performant le dispositif d'entretien et de maintenance des ouvrages d'AEP ;
- Améliorer la gestion des ouvrages d'AEP ;
- Mettre en place un système durable fonctionnel de suivi et d'alerte en cas de panne.

Le diagnostic initial du parc d'ouvrages d'AEP a fait état de 910 FPM dans les trois Communes dont 468 FPM étaient en panne soit 51 %. Les interventions antérieures ont été axées plutôt sur la réalisation des ouvrages et le renforcement des capacités des acteurs. Les dispositifs mis en place au niveau des trois Communes pour le suivi des ouvrages ne sont pas performants. Les cas de pannes ne sont pas toujours signalés à temps au service compétent de la Mairie ; les animateurs/trices contractés pour le suivi des pannes dans ces Communes n'arrivant pas à couvrir toutes les localités. Les délégués font intervenir des artisans réparateurs (AR) sur les ouvrages, même

¹⁹ 12.206 FPM sont recensés en milieu rural dans le pays au début de l'intervention

²⁰ Le consortium est composé de trois ONG exécutantes : Solidev, ANAP et RAS intervenant respectivement à Kalalé (Borgou), Gogounou (Alibori) et Ouessè (Collines).

lorsque la panne dépasse les compétences de ceux-ci. En cas d'insatisfaction, le délégataire peut décider d'en informer ou non le service compétent de la Mairie. Toutefois, faute de couverture téléphonique et de moyen de déplacement, certaines pompes dépendamment de la panne et surtout de l'éloignement de la localité restaient parfois non fonctionnelles durant des semaines voire des mois.

L'existence d'un système d'alerte rapide en cas de panne facilitera donc la bonne gestion et prises en charge des réparations. C'est dans ce cadre que le consortium NIM BURAM a expérimenté un système d'alerte en cas de panne des FPM dans les trois Communes avec l'espoir que si les résultats sont concluants, ce système sera étendu à d'autres Communes.

L'innovation concernée par la présente étude de cas porte sur une action pilote d'introduction d'une technologie mobile de suivi et d'alerte des acteurs en cas de panne afin qu'une solution immédiate et appropriée puisse être trouvée.

La finalité de l'action est d'amener les Communes cibles à disposer d'un mécanisme qui permet d'avoir une vue complète du parc hydraulique pour une meilleure gestion du service de l'eau et un point de la situation des FPM en temps réel. L'application du système est dénommée NIM BURAM qui signifie « eau propre ».

2. Description de l'approche et rôles des parties prenantes

L'approche utilisée pour réaliser cette expérience a suivi cinq (05) étapes (schéma ci-dessous).

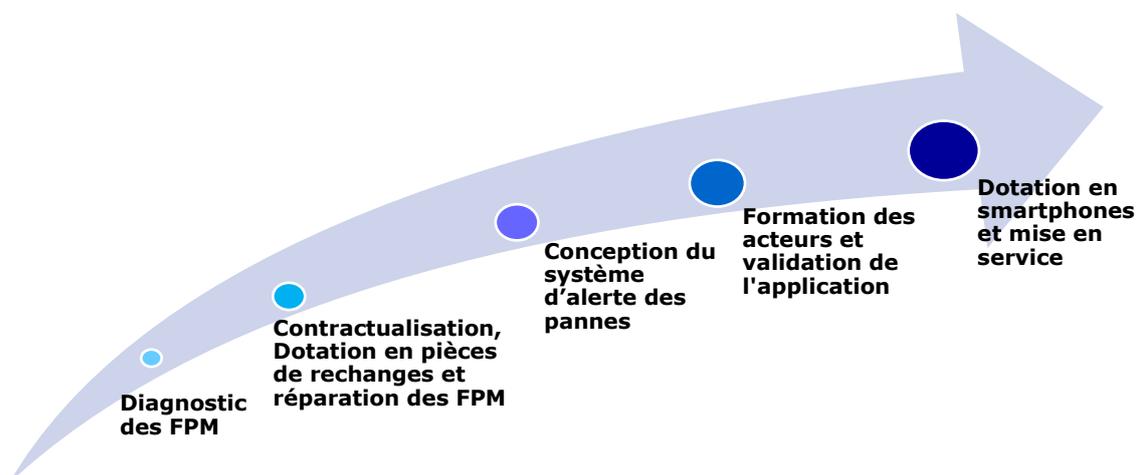


Figure 7 : Processus de mise en œuvre du système d'alerte en cas de panne des FPM

Etape 1 : Diagnostic/état des lieux du fonctionnement des FPM

Le fonctionnement d'un système d'alerte implique l'existence d'un dispositif d'entretien et de maintenance des ouvrages, l'existence des artisans réparateurs et des gestionnaires

des points d'eau performants de même qu'un système de veille citoyenne. Ainsi, au démarrage du projet, un diagnostic approfondi sur l'état des points d'eau a permis de faire la situation de tous ceux qui sont fonctionnels ou en panne. Ce diagnostic a été réalisé par les artisans réparateurs (AR) qui sont des contractuels de la Mairie avec l'appui de l'animateur du projet. Tous les FPM fonctionnels ou en panne et leurs caractéristiques ont été recensés et les besoins d'accompagnement des acteurs ont été identifiés.

Etape 2 : Contractualisation, dotation en pièces de rechange et réparation / réhabilitation des FPM

Des accords pour couvrir les besoins de réparation du parc FPM ont été signés entre le consortium NIM BURAM et les Communes. Ces accords précisent la contribution attendue de chaque partie, contribution déterminée en tenant compte du nombre de pompes concernées. La Commune de Kalalé qui a un plus grand nombre de FPM en panne (177) a apporté une contribution en pièces de rechange pour couvrir ses besoins. Ainsi, grâce à l'intervention du projet, un contrat d'achat de pièces de rechange de pompes en suspens à la Mairie de Kalalé a été concrétisé.

La réparation des pompes en panne a été faite par les artisans réparateurs tandis que le marquage des pompes a été réalisé par les animateurs/trices et les responsables des services eau de chaque Commune.

Etape 3 : Conception du système d'alerte des pannes

La conception du système d'alerte a été inspirée d'une initiative similaire.²¹ Ce système similaire a été analysé et adapté afin d'identifier les aspects liés à un système d'alerte. L'expérience s'est basée sur l'hypothèse que le système d'application mobile améliorerait la communication entre les services de la Mairie et les usagers des points d'eau.

Ayant une compréhension limitée d'un système d'alerte, l'équipe a d'abord mené une réflexion en interne sur les facteurs technico-socio-économiques à prendre en compte dans le développement d'un système d'alerte en milieu rural. Cette analyse préliminaire a été partagée avec différents spécialistes intéressés à contribuer à la production de plusieurs essais d'application ; cela a permis de retenir une option qui tient compte de l'objectif et des conditions socio-économiques et l'environnement de son utilisation.

Un cabinet d'expertise expérimenté dans la conception d'un système d'alerte simple via la téléphonie mobile a été alors recruté après une procédure de sélection pour concevoir

²¹ Un système similaire a été mis en place au niveau des adductions d'eau villageoise (AEV) dans la commune de Gogounou par une entreprise prestataire dénommée 'Monobi Water'. Cela permettait au gestionnaire d'AEV d'identifier les dysfonctionnements techniques à temps.

le système. Toutes les pompes de chaque Commune ont ensuite été codées et enregistrées dans le système.²²

Enfin, une maquette a été conçue et présentée aux acteurs communaux (élus, services communaux, délégués des FPM, ACEP, animateurs/trices, Chefs Villages (CV) et leaders locaux) par le cabinet lors d'un atelier de validation. L'objectif, les résultats attendus du système et le rôle des différents groupes d'acteurs dans le fonctionnement du système ont été présentés et clarifiés.

Ces échanges ont permis de finaliser l'ensemble du système en prenant en compte les dimensions socio-économiques des FPM. Les avis des exploitants et usagers des points d'eau ont permis d'arriver à une application exploitable par le téléphone mobile et adaptée à l'utilisation des communautés rurales.

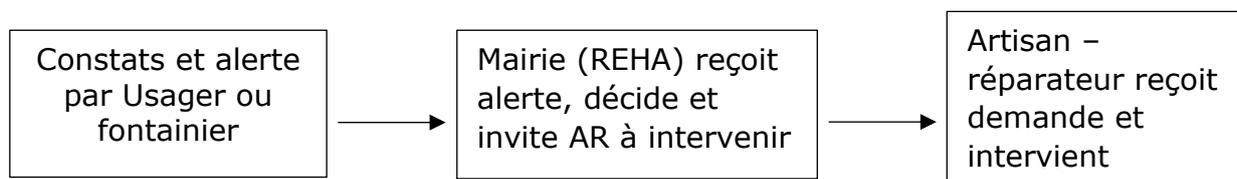


Figure 8 : Fonctionnement du système d'alerte en cas de panne des FPM

Le système mis en place permet à tout usager / citoyen de pouvoir vite alerter la Mairie (Maître d'ouvrage) et sans frais en cas de panne constatée sur un ouvrage d'Approvisionnement en eau potable. La Mairie a donc l'information en temps réel. Le délai de réparation quant à lui, dépend de la rapidité avec laquelle les services communaux s'activent pour faire procéder à la réparation de la panne par l'artisan réparateur de la zone. Ce délai dépend de plusieurs facteurs dont la disponibilité de pièces de rechanges.

Etape 4 : Formation des acteurs et validation de l'application.

A l'issue des travaux de conception, une formation des acteurs a eu lieu. Le système a été présenté et validé et les essais d'application réalisés au cours d'un atelier qui a connu la participation des représentants des Communes, des ACEP et les animateurs /trices.

Le système comporte deux volets :

- Un site web qui héberge l'application. Ce volet permet de faire toutes les modifications possibles, comme intégrer et retirer des pompes, modifier des noms, etc. Il est exclusivement exploité par les Communes à travers les services techniques concernés.
- L'application proprement dite est accessible à la population et peut être téléchargée gratuitement sur les portables à système Android. Une fois connecté à un réseau internet, l'utilisateur peut alors donner les alertes qui seront réceptionnées et traitées

²² Gogounou 316 FPM, Kalalé 342 FPM et Ouessè 252 FPM.

par les services compétents de la Mairie. Même les non instruits ont la possibilité de passer des messages audios.

Les participants/es des 3 Communes ont donc validé la faisabilité avant le lancement de l'expérience.



Photos 11 et 12 : Images de l'application d'alerte

A la suite de l'atelier de formation et de partage sur l'exploitation de l'application, les animateurs ont organisé des formations-restitution au profit de quelques gestionnaires des points d'eau et les Chefs de villages dans les différentes localités. Les services eau de chacune des 3 Communes ont été responsabilisés pour la gestion du système et le traitement de l'information.

Etape 5 : Mise en service du système d'alerte

Chaque commune a élaboré une feuille de route pour l'exploitation du système. Chaque service eau de Mairie dispose d'un smartphone sur lequel l'application est installée. Les tests et essais se sont montrés efficaces. Mais le système ayant été mis en place vers la fin du projet, il n'y a pas eu de suivi pour pouvoir évaluer son exploitation effective, notamment les problèmes techniques susceptibles de se poser et les mesures correctives à y apporter.

3. Facteurs favorables et contraintes liées à l'intervention

Plusieurs facteurs sont favorables à l'exécution de cette expérience :

Du diagnostic à la réalisation, le processus a pris en compte les acquis des interventions antérieures et les synergies d'actions sur le terrain.

La démarche suivie pour la mise en place du système fait ressortir l'implication des experts externes et des acteurs des Mairies dans la conception et la validation de l'application.

Les communes, maîtres d'ouvrage des points d'eau potable ont participé à toutes les étapes de la conception de l'outil et ont cofinancé la réparation des pompes, une activité préalable à la mise en place du système d'alerte.

Tous les acteurs principaux ont été renforcés entre autres :

- Les responsables des services eau des Mairies qui sont les principaux gestionnaires du système, ont été formés et ont reçu les outils nécessaires. Un appareil smartphone contenant le site web et l'application a été mis à leur disposition pour l'exploitation du système.
- Les ACEP chargées de la veille sur la fonctionnalité des ouvrages d'eau et leurs représentants communaux ont été également formées à l'utilisation de l'application.

Les échanges et les appuis conseils de la SNV ont permis de mettre en place une application utilisable par des analphabètes (possibilité d'alerter avec des messages vocaux).

Le principal point faible est la mise en place du système vers la fin du projet qui n'a permis ni sa mise en fonctionnement effectif, ni son évaluation. Un autre point faible réside dans la non prise en compte de la question de la gestion de la plateforme dans le futur.

4. Changements induits à travers l'intervention

Bien que le système n'ait pas connu une mise en service effective avant la fin du projet, l'expérience a permis de comprendre l'importance de disposer des outils et systèmes qui peuvent améliorer la communication entre les acteurs sur l'alerte en cas de panne. Le système a permis de booster la veille citoyenne autour de la disponibilité des services d'eau potable dans les trois communes concernées.

L'application WEB du système permet de répertorier et d'actualiser tous les points d'eau en les géolocalisant.

L'application mobile « NIM BURAM » est un outil digital accessible gratuitement à tous sur l'application « Play Store » aux smartphones ayant un Android. Elle permet en outre aux citoyens /citoyennes, animateurs, ACEP, Délégués, REHA outillés d'envoyer périodiquement des alertes sur des ouvrages défaillants, suivre et traiter plus facilement les alertes en instances après vérification pour une réparation effective et rapide des ouvrages.

En outre, les ateliers qui ont regroupé tous les acteurs institutionnels et les OSC (Maires des trois Communes, les responsables des services eau des Mairies, les responsables des ACEP et les animateurs) ont renforcé la collaboration entre les élus, les services techniques communaux et les ACEP.

5. Leçons tirées de l'intervention

Les principales leçons tirées de cette expérience sont les suivantes :

- Lorsque toutes les parties prenantes sont impliquées dans la conception d'un système et leurs préoccupations ainsi que leurs points de vue pris en compte et valorisés, cela débouche sur un système pratique, adapté et utilisable.
- La mise en place d'une innovation requiert un minimum de temps qu'il faut prendre en compte afin de tester le fonctionnement, identifier les problèmes et tester les solutions avant de boucler le processus.

6. Défis et conditions de répliquabilité

Le système d'alerte s'adresse aux communautés rurales qui ont les FPM comme point d'eau potable. Le processus suivi pour mettre au point cette innovation est très méthodique, participatif et efficace. Il peut être reproduit dans d'autres cas et en d'autres lieux.

Avec l'exploitation du système, la situation exhaustive des ouvrages en panne est connue en temps réel et permet de faire rapidement les entretiens. Cela permet d'assurer un accès continu à l'eau potable.

En outre, le faible coût de la communication avec l'application NIM BURAM par rapport aux appels téléphoniques est un aspect favorable pour les couches vulnérables, qui n'ont pas besoin de se déplacer avant de signaler les pannes.

Aujourd'hui, les smartphones sont à prix réduit et les Communes qui ont compris le bienfondé de disposer d'un système d'alerte de panne peuvent se les procurer.

Il faudra veiller à former un grand nombre d'utilisateurs et s'assurer qu'il y ait une bonne couverture internet pour son exploitation par les usagers et délégués des points d'eau des villages reculés.

Le site web, l'application et les compétences pour l'utiliser sont disponibles sur place dans les Communes.

Le système peut être pris en compte dans les plans d'actions du sous-secteur approvisionnement en eau potable. De même, avec les réformes en cours dans le sous-secteur pour l'amélioration de la couverture en eau potable, des outils similaires pourraient être développés pour faciliter la gestion des systèmes multi villages d'adduction d'eau prévus.

Le défi de l'entretien /maintenance de la page / application dans le futur doit également être pris en compte dans le cadre d'une répliquabilité du système.

Etude de cas 6 : Contribution des organisations exécutantes à la riposte à la propagation de la Covid-19 dans les zones d'intervention du Fonds ANE du programme OmiDelta

1. Contexte et justification de l'intervention

Le 16 mars 2020, le Bénin enregistrait son premier cas de coronavirus. Dès lors, des séries de mesures rapides, dont un plan national de riposte, ont été prises par le gouvernement afin d'en limiter la propagation au sein de la population. Les partenaires au développement contribuent de diverses manières à la mise en œuvre du plan national de riposte contre la Covid-19. C'est dans ce contexte que l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas (APB) à Cotonou a adapté ses programmes et interventions pour apporter son appui à la mise en œuvre des mesures gouvernementales de riposte. C'est dans ce cadre que le Fonds ANE du programme OmiDelta a adapté son Plan de Travail Annuel et Budget 2020 (PTAB) au contexte de crise sanitaire de Coronavirus. Les organisations exécutantes ont modifié en conséquence les PTAB 2020 des projets pour y insérer des actions de riposte et de nouvelles modalités de fonctionnement. En plus de cela, 2 nouveaux projets spécifiques Covid-19 ont été financés et exécutés par les ONG AProDESE et SIA N'SON, qui avaient fini l'exécution d'autres contrats, financés par le Fonds ANE.

L'objectif principal de l'intervention était de renforcer les conditions d'accès durable et d'utilisation des services AEPHA des populations défavorisées et vulnérables des Communes d'intervention en vue de les prémunir des pandémies, genre Coronavirus. La démarche méthodologique utilisée met au centre la responsabilisation des groupes cibles pour une meilleure appropriation de toutes les étapes de la mise en œuvre des activités de riposte à la pandémie. Pour y arriver, différents acteurs ont été sollicités notamment les Chefs Village (CV), les jeunes et les femmes et les Leaders Naturels (LN), les Comités Locaux d'Assainissement. Leurs capacités ont été renforcées sur leurs rôles et responsabilités et sur les stratégies et techniques de sensibilisation dans le contexte de lutte contre la propagation de la Covid-19.

2. Description du processus et rôles des parties prenantes

On peut distinguer trois principales étapes dans le processus de mise en œuvre de la riposte contre la propagation de la pandémie de Covid-19.

Étape 1 : Identification des actions à mener : Les activités de riposte à la Covid-19 ont été définies et planifiées par les organisations exécutante (OE) en collaboration avec les acteurs communaux et les communautés. Chaque OE s’est appuyée sur les instances communales et locales pour identifier et accompagner les actions locales de lutte contre la propagation de la Covid-19. Il s’agit par exemple de s’appuyer sur les cellules de gestion des catastrophes et de renforcer leurs capacités. Chaque localité a élaboré et mis en œuvre un plan d’actions dans le cadre de la riposte contre la Covid-19 (voir un exemple ci-dessous).

Etant donné que la prévention de la pandémie passe par un lavage régulier des mains à l’eau et au savon, il a été d’abord retenu de doter de points d’eau potable, les localités qui n’en disposaient pas. C’est le cas de plusieurs localités notamment dans les communes de Kandi, Karimama et Malanville dans l’Alibori.

Étape 2 : Mise en œuvre des actions

Plusieurs types d’activités ont été menées. On peut distinguer :

- La réalisation de postes d’eaux autonomes solaires et la réhabilitation des forages équipés de pompes à motricité humaine en vue d’assurer la disponibilité en eau pour le lavage des mains, une mesure barrière primordiale pour lutter contre la pandémie.
- Les activités d’information éducation et communications (IEC ou CCC) : il s’agit des sensibilisations les communautés sur les mesures de prévention et l’importance de les respecter et les symptômes de la maladie de coronavirus. A cet effet, des spots radio ont été diffusés pour sensibiliser les communautés sur la maladie et les gestes barrières notamment le lavage des mains à l’eau et au savon, le port de masque et la distanciation physique.

Des écolier(e)s ont été dotés des cahiers sur lesquels sont inscrits des messages informatifs sur les mesures barrières contre la Covid-19. Ces écoliers étaient en effet des relais pour sensibiliser leurs parents. Il faut citer aussi les démonstrations de lavage des mains et de port de masques.

- Le renforcement des capacités des artisans et artisanes, des Chefs de ménages et les enfants, des leaders locaux et les membres des cellules communales de gestion des catastrophes :

Les premiers (artisan(e)s) ont été formés dans la fabrication de savons afin que cela soit accessible aux populations et à un coût abordable ainsi que dans la confection des masques avec des tissus appropriés. Les seconds (Chefs de ménages et les enfants) ont été formés sur la confection des dispositifs de lavage des mains (DLM), modèle tippy-tap. Il faut souligner qu’après la formation, la demande pour les bidons qui servent à fabriquer ces dispositifs était élevée et certains ménages n’arrivaient pas à se procurer. Quant aux les leaders locaux, ils ont été renforcés sur leurs rôles

et responsabilités dans la lutte contre la Covid-19 notamment : assurer le suivi de l'installation et de l'utilisation des DLM par les ménages ; amener les communautés à respecter les mesures barrières et les ménages à assainir leur cadre de vie y compris l'entretien et le maintien des ouvrages d'assainissement en bon état de fonctionnement. Enfin, les cellules communales de gestion des catastrophes ont été accompagnées à travers l'organisation d'un atelier communal sur la gestion de la pandémie du coronavirus.

- Distribution des kits (masques, gels hydro alcooliques, savons, des DLM) aux personnes handicapées et aux institutions qui accueillent du public (Mairies, arrondissements, commissariats de police, écoles, marchés, gares routières, mosquées, églises, etc.).



Photo 13 : Remise de Kits aux ménages vulnérables (Commune de Kandi)



Photo 14 : Atelier de formation des GF sur la fabrication de savon



Photo 15 : Réalisation de DLM par un Chef de ménage

Étape 3 : Suivi : Les Leaders Naturels (LN) et les membres des comités locaux d'assainissement (CLA) ont effectué des visites à domicile (VAD) afin d'amener tous les ménages à installer des DLM et veiller au respect des mesures barrières. De même, il a été identifié dans chaque institution accueillant du public un responsable (généralement au sein de la hiérarchie) à qui le point focal rend compte des constats de non-respect des mesures barrières. Au niveau Projet, le suivi a été fait par les organisations exécutantes à travers la collecte des données sur les indicateurs.

Aujourd'hui, les compétences pour fabriquer des masques et les dispositifs de lavage des mains existent localement. De même, les matériaux pour les fabriquer sont disponibles et accessibles à coûts abordables. En outre, les campagnes de sensibilisation ont permis aux groupes cibles de connaître les signes de la maladie et les gestes barrières contre Covid-19. En plus, il existe des cellules de veille et de gestion à divers niveaux et dans les institutions. Ces dernières ont été renforcées et se sont dotées de plans de riposte contre la pandémie. Tout cela permet de conclure que la population est désormais préparée pour se protéger à l'avenir contre d'autres pandémies.

3. Prise en compte du genre, jeunesse, groupes vulnérables

Comme décrit ci-dessus, pour la prise en compte du genre, jeunesse, groupes vulnérables, les personnes défavorisées et vulnérables y compris les personnes âgées, les personnes handicapées ont été formées et ont fabriqué elles-mêmes des DLM (tippy-tap) pour leurs ménages. Elles ont reçu des kits composés de masques, gels hydro alcooliques, savons, DLM. Aussi, dans certaines localités, des Chefs de ménage ou des membres des CLA, ont pris en charge la réalisation des DLM en faveur de ces groupes vulnérables. Par ailleurs, les enfants et les jeunes ont été ciblés comme relais d'informations à travers la distribution des cahiers à message informatif et ont aussi participé à la réalisation des DLM. Les groupements de femmes ont aussi trouvé de nouvelles sources de revenus à travers la formation en fabrication de savon tout comme les couturières à travers la confection de masques.

4. Facteurs favorables et contraintes liés à l'intervention

Au nombre des facteurs favorables, on peut citer :

- Les activités AEPHA qui étaient déjà en cours notamment sur l'accès à l'eau, ont permis la disponibilité d'eau pour le lavage des mains.
- La diversité des intervenants dans la riposte (UNICEF, autres PTFs, etc.) a permis de mieux attirer l'attention des populations sur l'existence de la pandémie et renforcer les messages de sensibilisation.

- L'implication des autorités locales comme les REHA dès la phase de conception. Ces derniers étaient disponibles et répondaient aux préoccupations des communautés concernant la pandémie de la Covid-19.
- L'implication des enfants dans la fabrication des tippy-tap, dispositif à coûts abordables pour des ménages à faible revenu. Les matériaux pour les réaliser sont localement disponibles. Ils sont moins durables mais sont facilement renouvelables.
- La mise en place d'un comité dénommé « Comité de veille sur la Covid-19 » à Malanville, et « Brigade de veille à Kandi ». Ces comités ont été créés pour répondre à l'urgence, et sont les répondants des cellules communales de gestion des catastrophes qui elles sont pérennes avec des missions plus larges.

Quant aux contraintes, on peut souligner principalement l'insuffisance des kits à certains endroits et une faible synergie d'actions entre différents acteurs intervenant sur le même terrain.

5. Changements induits à travers l'intervention

Bien qu'il soit difficile d'attribuer tous les changements positifs observés uniquement aux comptes des projets du Fonds ANE, puisque dans le même temps, plusieurs structures y compris le gouvernement ont mené des actions similaires ou complémentaires, force est de constater que les activités menées ont contribué à réduire les préjugés et les fausses idées reçues par rapport à la Covid-19 voire à son existence même au niveau des communautés. Comme autres changements induits, on note une amélioration des connaissances des populations sur les symptômes Covid-19 et les mesures barrières. Le lavage des mains est devenu systématique. Mais on ne pourrait dire de même concernant le port de masques et le respect de la distanciation sociale. Les mesures de prévention ont assurément eu des effets bénéfiques notamment sur la santé en général par exemple la réduction des maladies diarrhéiques et le fait qu'aucun cas de Covid-19 n'ait été relevé au sein des communautés.²³

6. Leçons tirées de l'expérience

Des interventions dans le cadre de la riposte à la propagation de la pandémie de Covid19, on peut dégager les principales leçons ci-après :

- La flexibilité et le pragmatisme du Fonds ANE OmiDelta et des OE ont permis d'élaborer et mettre en œuvre rapidement des plans pour contribuer à la riposte contre la pandémie de Covid-19.

²³ Cependant, il n'y a pas eu de test au sein des communautés pour dépister la maladie.

- Pour des sensibilisations efficaces contre la propagation d'une pandémie, il est nécessaire de déconstruire d'abord les fausses idées reçues avant de passer les messages sur cette pandémie.
- Une fois conscientisées et leurs capacités renforcées, les populations ont adopté et fabriqué facilement les dispositifs de lavage des mains ainsi que les masques parce que ce sont des technologies et équipements simples à fabriquer localement, moins coûteux et avec des matériaux disponibles localement.

7. Défis et conditions de répliquabilité

Les défis majeurs à relever aujourd'hui par rapport à cette intervention sont :

- Le maintien du respect en tout instant et en tout lieu des mesures barrières par les populations ;
- L'utilisation effective et durable des DLM mis à disposition de certaines institutions.

Cette action est répliquable ailleurs car les mêmes actions sont mises en œuvre par les autres intervenants dans le cadre de la riposte à la Covid-19.

8. Recommandations spécifiques à l'intervention

Les recommandations suivantes sont formulées :

Aux autorités communales

- Être des modèles en matière de respect des gestes barrières ;
- Coordonner la diffusion des messages de sensibilisation sur la Covid-19 par les différents intervenants (acteurs de développement) dans la commune (rôle de la Mairie).

Recommandations générales

A l'issue de ces études de cas, les recommandations globales suivantes sont formulées aux principales parties prenantes :

Ambassade du Royaume des Pays-Bas

- Continuer la flexibilité dans la relation avec les partenaires pour s'adapter et répondre rapidement et efficacement à des changements importants dans le contexte de mise en œuvre des programmes et projets
- Prévoir la possibilité d'une prolongation de la durée des actions financées pour accroître les niveaux de résultats, leur qualité et leur durabilité.
- Accompagner la mise à l'échelle des bonnes pratiques qui ont connu des succès.
- Plaidoyer dans le cadre de dialogue politique afin que ces bonnes pratiques soient prises en compte dans les réformes et institutionnalisées.

Gestionnaire du Fonds ANE/SNV

- Partager l'expérience et les leçons apprises avec toutes les parties prenantes notamment les communes et les services techniques et institutions de l'Etat.
- Concevoir avec les OE et/ou les collectivités locales, des actions / programmes de mise à échelle et rechercher des financements pour les implémenter.
- Discuter avec les OEs des actions complémentaires à entreprendre pour parachever et consolider la durabilité, les innovations / bonnes pratiques
- Négocier avec l'Ambassade du Royaume des Pays le financement des activités complémentaires et confortatives pour la durabilité des investissements.

Collectivités locales et services déconcentrés de l'État

- Prendre des mesures administratives concrètes pour pérenniser les actions (arrêté, budget communal).
- Participer au partage des expériences sur les cas documentés avec d'autres collectivités locales.
- Poursuivre le dialogue avec l'ANAEP-MR et les grands opérateurs pour trouver un mode opératoire qui garantit l'entretien et la réparation des infrastructures d'eau réalisées et leur intégration dans le patrimoine communal.

Organisations Exécutantes

- Poursuivre le suivi des actions et le coaching des acteurs pour une bonne appropriation et pour tirer avantage des leçons apprises.

- Mobiliser si possible, un financement complémentaire pour parachever et consolider certaines actions pour un meilleur fonctionnement des ouvrages réalisés/mécanismes mis en place et pour plus de durabilité
- Poursuivre la dissémination des résultats et leçons apprises du Fonds ANE dans leurs réseaux et dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Annexes

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

| Date | Personnes rencontrées | Fonction/Structure |
|------------|-------------------------|--|
| 24/11/2021 | GADO Mouftaou | Expert WASH OmiDelta Fonds ANE |
| | HADONOU Apollinaire | Expert GIRE OmiDelta Fonds ANE |
| 29/11/2021 | TOSSOUNON Moumouni | Conseiller Exécutif AProDESE |
| | SARE Euloge | RSE / SIA N'SON |
| 30/11/2021 | BIOKOU EGOUNLETY Aurore | Chargée de formation et communication PNE |
| | AKPO Florent | Délégateur PEA Sinasso (PACEPHA)/ AProDESE |
| | ADJAÏ Samuel | Délégateur gestion Kiosque SONEB, Parakou |
| | BANIGUI Salifou | Délégateur PEA (ANE- OmiDelta) Douroubé (N'Dali) |
| | ALIDOU Mohamed | Artisan Réparateur du 3 ^{ème} Arrondissement Parakou |
| 01/12/2021 | HADONOU-YOVO Gloria | Coordonnatrice PSE-GIRE (CIDR-Pamiga) |
| | SALIFOU Moustapha | Chef Service Eau et Assainissement Mairie de Parakou |
| | AKPAKO Firmin Clément | Coordonnateur Projet AEPHA Helvetas |
| | GARBA Mémounatou | Directrice Exécutive ONG SOLIDEV, Consortium Nim Buram (ANAP) |
| | SALIFOU Abdou Djafarou | Chargé de Projet AEPHA consortium ANAP |
| 02/12/2021 | Xavier CODJIA | Coordonnateur PSL (VNG) |
| | ATCHAO Wassiou | Animateur / Covid Kandi |
| | ABOUBAKARI Azizou | Chef Quartier Héboumin Kandi |
| | GBEGUI Aboubakari | Leader local de Kassakou Bonkourou/ Kandi |
| | OUALI Samuel | Secrétaire Groupement de femmes, Kiosque de vente de produits HA de Békountarou/ Kandi |
| | TCHANA Boukari | Directeur d'école/Kandi |
| 03/12/2021 | Sarah QUEVERUE | Représentante résidente Protos-Join for Water |
| | MIGAN Baldomer | Coordonnateur Projet NVW Protos-Join for Water |
| | KAKPO Jean-Patient | Chef Projet InnEAUvASSion / Protos-Join for Water |

SIX (6) ETUDES DE CAS TIREES DE LA MISE EN ŒUVRE DES 13 PROJETS DU FONDS ANE

| | | |
|------------|----------------------------------|--|
| | GUYON Francis | Chargé de programme Protos-Join for Water |
| | MATCHOUDO Bani | Chef Service Technique (C/ST) de la Commune de Gogounou |
| | SARE Salamatou | Présidente du bureau communal de l'Association des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP) de Gogounou |
| 04/12/2021 | KOMKOMOU François | Gestionnaire PEA quartier Woré, Parakou |
| 06/12/2021 | KOUHOUNDE Landry | Chef Projet AERAMR |
| | GOUNOU CHABI Saka Gaani | Gestionnaire PEA solaire Banhoukpo village Ouénou, N'Dali |
| | SARIGUI Chabi | Conseiller communal de N'Dali, Président de la Commission Communale Eau, Hygiène et Assainissement |
| | YARSEKOU KARIM Yacoubou | Président ACEP de N'Dali/ et Président de la Fédération des ACEP du Borgou (FACEP/Borgou) |
| | ZAKARI Abdou Raimi | Responsable Eau et Assainissement, Mairie de N'Dali |
| 07/12/2021 | SARIKI Raouf | Chef Division, Développement Communautaire du Service de l'Eau/DDEM Parakou |
| | BABALOLA RAZACK Mouléro | CST Mairie Pobè |
| | WASSIOU AWA | Président ACEP |
| | MONTIN Gladstone | Animateur PSE-GIRE Ouinhi (via WhatsApp) |
| | ZANNOU Patherne | Police sanitaire Pobè |
| 08/12/2021 | FATONDE François | REHA Mairie Ouinhi |
| | HOUMENOU Gabriel | Coordonnateur CPC Ouinhi |
| | OLOUDE Sikirou | Fermier AEV AiZè/ Ouinhi |
| | AGBETE Justin | Membre CCE Dasso/ Ouinhi |
| 10/12/2021 | Landry KOUHOUNDE | Chef Projet AERAMR |
| | DANNOUDO Sébastien | Ancien REHA Mairie Djidja |
| | ATINWLISSE Désiré | Chef village Makpéhogon (Arrondissement d'Agbangnizoun) |
| | Bénéficiaires village Makpéhogon | Arrondissement d'Agbangnizoun |
| | BARA Aimé | Facilitateur AERAMR |
| 12/12/2021 | Luc GANDEMEY | ONG ALCRER (via appel et mail) |
| 13/12/2021 | DEGUE Jean Pierre | Secrétaire Exécutif Social Watch (Appel) |
| | Constantin ASSAH | Chargé de projet /Expert Gouvernance Eau Social Watch (via mail) |
| | MAMA Char-Habirou | Directeur Régional SONEB Borgou |
| | TIHOUME Elias | Chef Service Technique SONEB Parakou |
| 14/12/2021 | AKPINFA Edouard | Coordonnateur projet OXFAM |

SIX (6) ETUDES DE CAS TIREES DE LA MISE EN ŒUVRE DES 13 PROJETS DU FONDS ANE

| | | |
|------------|------------------------|---|
| | KORA YAROU Moussa | Chef Service Planification et Développement Local (C/SPDL Mairie Kalalé) |
| 15/12/2021 | CODJIA Xavier | Coordonnateur PSL/VNG International |
| | SODEGLA Prisca | Chargée S&E VNG International |
| | KEDOTE Martial | Expert junior VNG International |
| | HADONOU Hermione | Stagiaire VNG International |
| 16/12/2021 | AHIDE Seidou | Membre Association Alo d'alomin Zè (désencombrement de cours d'eau) |
| | SAVI Gaston | Membre Association Alo d'alomin Zè |
| | AVOCE Razac | Membre Association Alo d'alomin Zè |
| | KOUTON Roger | Membre Association Alo d'alomin Zè |
| | HOUINFOO Paul | Membre Association Alo d'alomin Zè |
| | Blaise Mathieu | Délégataire FPM, quartier Tibona, Parakou |
| | Mme GNON | Fontainière intérimaire FPM quartier Thian, Parakou |
| 17/12/2021 | BARA Aimé | Facilitateur AERAMR |
| | BANI SARE Adam | Animateur IMS commune de Kalalé |
| 18/12/2021 | DOSSOU-YOVO Rose | Responsable gestion des aménagements et membres groupement de femmes Tokpa Zoungo |
| | KPATINVOH Mathias | Responsable gestion des aménagements Tokpa Zoungo |
| | SANI Rassidath | Membre groupement des femmes |
| | AYITANON Jacqueline | Membre groupement des femmes Tokpa Zoungo |
| | ALOMANBOU Akouavi | Membre groupement des femmes Tokpa Zoungo |
| 20/12/2021 | KPANOU Angelo | Point focal Projet OXFAM, Mairie Kpomassè |
| | DOSSOU Sonon | Bénéficiaire Projet OXFAM |
| | BROUAIMA Oussira | Bénéficiaire Projet OXFAM |
| 21/12/2021 | TAKPITI Samson | REHA Mairie Pobè (via appel et mail) |
| 06/01/2022 | AHOUMENOU Eloi | Coordonnateur OmiDelta Fonds AE / ANAEP-MR |
| | AHOUANDJINO K. Charles | DG Eau |
| | SEDEGAN Aimé | Expert Eau, Ambassade du Royaume des Pays Bas |
| | Groupement Aïdjinanmin | Makpéhogon /Agbangnizoun |
| 07/01/2022 | HELSEN Thierry | AT OmiDelta |
| 18/01/2022 | IBRAHIM Karimou | Responsable Hygiène, Eau de Assainissement Mairie de Sinendé |
| 19/01/2022 | AGBEDE BANDELE Bosè | Responsable Hygiène, Eau de Assainissement Mairie de Nikki |

Annexe 2 : Liste des documents consultés

1. Proposition complète PSL Eau Version finale, VNG International, 2018
2. Rapport annuel PSL Eau 2019 et annexes, VNG International
3. Rapport narratif PSL Eau 2020 et annexes, VNG International
4. Rapport narratif semestriel (janvier à juin 2021) PSL Eau et annexes, VNG International
5. Le PSL Eau en bref, VNG International, 2021
6. Approche communautaire de la GIRE, PSL Eau, VNG International
7. Article Capitalisation Web Tv, PSL Eau, VNG International
8. Factsheets Canal Zè, PSL Eau, VNG International
9. Factsheets Djassin Tokpa, PSL Eau, VNG International
10. Factsheets Kpahoue Do, PSL Eau, VNG International
11. Stratégies et mesure d'atténuation pour l'inclusion, PSL Eau/ VNG International
12. Rapport Etat d'avancement sur l'inclusion, PSL Eau/VNG International
13. Proposition complète PSE, novembre 2018, CIDR-Pamiga
14. Rapport narratif 2019 PSE et annexes, CIDR-Pamiga
15. Rapport narratif 2020 PSE et annexes, CIDR-Pamiga
16. Rapport narratif (janvier à juin 2021) PSE, CIDR-Pamiga
17. Proposition complète projet NVW, Protos-Join for Water, 2018
18. Rapport annuel NVW 2019 et annexes, Protos-Join for Water
19. Rapport annuel NVW 2020 et annexes, Protos-Join for Water
20. Rapport socio-environnemental projet NVW, 2020
21. Rapport cartographie des services écosystémiques, projet NVW, Protos-Join for Water, 2020
22. Rapport de synthèse sur la méthodologie d'élaboration des plans d'actions communautaires, projet NVW, Protos-Join for Water, 2020
23. Rapport NVW janvier - juin 2021 et annexes, Protos
24. Rapport d'évaluation finale Nouvelle Vallée Wémè, Protos-Join for Water, 2021
25. Plans d'actions communautaires, projet NVW, Protos-Join for Water
26. La Haute intensité de main d'œuvre, projet NVW, Protos-Join for Water
27. Les groupes mobiles de concertation, projet NVW, Protos-Join for Water
28. Rapport de capitalisation des expériences de la mise en œuvre des projets GIRE, SNV OmiDelta, 2019
29. Proposition complète Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité des services d'hygiène et d'assainissement dans la zone sanitaire Djidja-Abomey-Agbangnizoun, AERAMR, 2018
30. Rapport 1^{er} trimestre 2018 Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité des services d'hygiène et d'assainissement dans la zone sanitaire Djidja-Abomey-Agbangnizoun, AERAMR

31. Rapport narratif annuel 2018 Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité des services d'hygiène et d'assainissement dans la zone sanitaire Djidja-Abomey-Agbangnizoun, AERAMR
32. Rapport narratif 1er trimestre 2019 Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité des services d'hygiène et d'assainissement dans la zone sanitaire Djidja-Abomey-Agbangnizoun, AERAMR
33. Rapport narratif 2^e trimestre 2019 Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité des services d'hygiène et d'assainissement dans la zone sanitaire Djidja-Abomey-Agbangnizoun, AERAMR
34. Rapport d'évaluation finale Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité des services d'hygiène et d'assainissement dans la zone sanitaire Djidja-Abomey-Agbangnizoun, AERAMR, 2020
35. Présentation Atelier de capitalisation Projet d'amélioration de l'accès et de la qualité des services d'hygiène et d'assainissement dans la zone sanitaire Djidja-Abomey-Agbangnizoun, AERAMR, 2020
36. Evaluation du Système national d'intégrité, Plan d'actions des réformes, 2016
37. Rapport 2019 Volet Gouvernance du Programme OmiDelta Fonds ANE et Annexes, PNE
38. Rapport narratif annuel 2020 Volet Gouvernance du Programme OmiDelta Fonds ANE et Annexes, PNE
39. Rapport de capitalisation des acquis de la mise en œuvre du volet gouvernance OmiDelta au Bénin, PNE, 2021
40. Résumé Plans d'actions d'intégrité et de lutte contre la corruption Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) et Ministère de l'Eau et des Mines (MEM)
41. Proposition complète Projet d'amélioration des services de l'eau potable de l'hygiène et de l'assainissement dans les zones péri-urbaines de neuf communes du Borgou et de l'Alibori, Helvetas Swiss Intercooperation, 2018
42. Rapport d'activités annuel 2018, Projet d'amélioration des services de l'eau potable de l'hygiène et de l'assainissement dans les zones péri-urbaines de neuf communes du Borgou et de l'Alibori, Helvetas Swiss Intercooperation
43. Rapport d'activités annuel 2019, Projet d'amélioration des services de l'eau potable de l'hygiène et de l'assainissement dans les zones péri-urbaines de neuf communes du Borgou et de l'Alibori, Helvetas Swiss Intercooperation
44. Rapport d'activités annuel 2020, Projet d'amélioration des services de l'eau potable de l'hygiène et de l'assainissement dans les zones péri-urbaines de neuf communes du Borgou et de l'Alibori, Helvetas Swiss Intercooperation
45. Rapport de capitalisation de trois (3) ans d'interventions du Projet d'amélioration des services de l'eau potable de l'hygiène et de l'assainissement dans les zones péri-urbaines de neuf communes du Borgou et de l'Alibori, 2021
46. Durabilité des investissements et acquis des projets OmiDelta ANE, (version finale), Helvetas Swiss Intercooperation, 2021
47. Proposition complète Projet PACEPHA, AProDESE
48. Rapport annuel 2018 Projet PACEPHA, AProDESE

49. Rapport narratif (Juin 2018-Décembre 2019) Projet PACEPHA, AProDESE
50. Rapport d'évaluation Projet PACEPHA, AProDESE, 2019
51. Liste des ouvrages PEA et pompes Projet PACEPHA, AProDESE
52. Proposition complète Projet Amélioration de l'accès des populations à l'eau potable de qualité grâce à une meilleure fonctionnalité des FPM dans les Communes de Gogounou, Kalalé et Ouessè, ANAP, 2018
53. Rapport narratif annuel 2018 Projet Amélioration de l'accès des populations à l'eau potable de qualité grâce à une meilleure fonctionnalité des FPM dans les Communes de Gogounou, Kalalé et Ouessè, ANAP
54. Rapport narratif annuel 2019 Projet Amélioration de l'accès des populations à l'eau potable de qualité grâce à une meilleure fonctionnalité des FPM dans les Communes de Gogounou, Kalalé et Ouessè, ANAP
55. Rapport narratif final Projet Amélioration de l'accès des populations à l'eau potable de qualité grâce à une meilleure fonctionnalité des FPM dans les Communes de Gogounou, Kalalé et Ouessè, ANAP, 2020
56. Proposition complète Projet Services AEPHA de qualité pour tous dans les communes de Ouidah, Kpomassè et Tori-Bossito, Oxfam, 2018
57. Rapport narratif annuel 2020 Projet Services AEPHA de qualité pour tous dans les communes de Ouidah, Kpomassè et Tori-Bossito, Oxfam
58. Proposition complète Projet de Riposte à la Covid-19 à travers l'AEPHA dans le Borgou (PRiCovid-AEPHAB), AProDESE, 2020
59. Rapport narratif (septembre – octobre 2020) Projet PRiCovid-AEPHAB, AProDESE
60. Rapport narratif final Projet PRiCovid-AEPHAB, AProDESE, 2021
61. Proposition complète Projet de Riposte à la Propagation de la Pandémie du Coronavirus dans les Communes de Kandi, Karimama et Malanville, SIAN'SON, 2020
62. Rapport narratif (septembre – octobre 2020) Projet de Riposte à la Propagation de la Pandémie du Coronavirus dans les Communes de Kandi, Karimama et Malanville, SIAN'SON
63. Rapport narratif final Projet de Riposte à la Propagation de la Pandémie du Coronavirus dans les Communes de Kandi, Karimama et Malanville, SIAN'SON, 2021

Vidéos

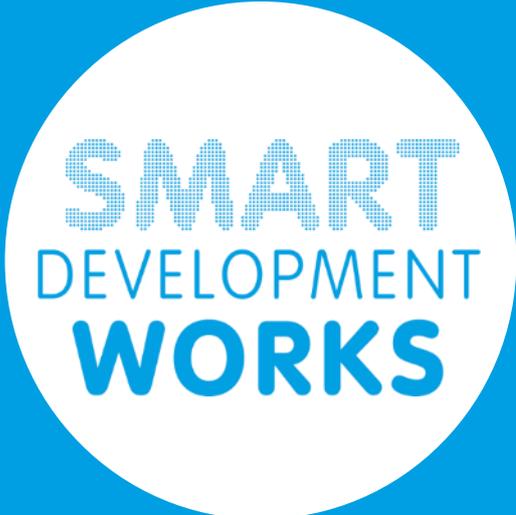
1. Boisement, Projet NVW, Protos-Join for Water
2. Comités civils communautaires, Projet NVW, Protos-Join for Water
3. Jeu pour le diagnostic, Projet NVW, Protos-Join for Water
4. Collecte de jacinthe d'eau et fabrication de compost, Projet NVW, Protos-Join for Water
5. Présentation de GKA, Projet NVW, Protos-Join for Water
6. Extrait sur l'approche communautaire GIRE, PSL Eau, VNG International

SNV Organisation Néerlandaise de
Développement
Programme OmiDelta –
Fonds Acteurs Non Etatiques

Zone résidentielle camp Guézo
Rue n°5102, Porte n°225 01 BP1048
Cotonou/Bénin

E-mail : benin@snv.org
Site : [https://snv.org/sector/
water-sanitation-hygiene](https://snv.org/sector/water-sanitation-hygiene)
Tél : (+229) 21 31 31 42

Edition : Juin 2022



SMART
DEVELOPMENT
WORKS